

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

L'esprit genevois et la S. D. N.

L'Italie nouvelle et l'Eglise catholique

Jules van den Heuvel

Qu'est-ce que le théâtre ?

Insistance pontificale

Aux Etats-Unis

Comte Gonzague de Reynold

Dr. Georg Moenius

Firmin van den Bosch

Marcel Schmitz

Louis Picard

Vicomte Ch. du Bus de Warnaffe

Les idées et les faits : Chronique des idées : Glorification de Léopold II, Mgr J. Schyrgens. — Diable, sorciers et possédés, L. Roure. — **France. — Etats-Unis.**

La Semaine

♦ « Le Roi a bien mérité de la Patrie ».

A ce jugement du Grand Cardinal sur le Grand Roi, en 1908, au lendemain de l'annexion du Congo par la Belgique, il n'est plus un Belge qui ne souscrive sans réserve.

Au Souverain « dont le génie, la volonté, les initiatives civilisatrices ont élevé la puissance et le renom de la Patrie belge à des hauteurs que, seul, le recul de l'histoire permettra aux générations futures de mesurer » (1), la Belgique vient, enfin!, de payer un tribut public de reconnaissance et d'admiration.

Comme Roi, Léopold II fut Grand et Magnifique. Incompris, discuté, calomnié, il n'en a pas moins doté son pays d'un empire africain aux richesses immenses, source de prospérité inouïe.

Le Congo belge n'existe, que parce qu'il y eut Léopold II. Et qu'importent les imperfections et les ombres d'une œuvre géniale! A ne voir que les petits côtés des choses — travers, hélas! qui est bien de chez nous — on se diminue jusqu'à perdre toute faculté d'admirer le grand et le beau.

Une confusion trop répandue, parmi les catholiques surtout — et qu'entretenaient, et qu'exploitaient des petites gens et des intérêts qu'il vaut mieux oublier — omet la distinction nécessaire entre l'homme public et l'homme privé.

L'œuvre d'un Roi doit se juger, de son vivant comme après sa mort, non pas d'après les vertus de l'homme privé, mais en fonction des services que ce Roi a rendus à son pays.

Un prince très bon, très droit et très pieux, peut faire un très médiocre Souverain.

Et qu'elles qu'aient pu être les faiblesses d'un homme qui a atrocement souffert dans sa vie privée, faiblesses rachetées par une foi qui ne sombra jamais (on connaît la fidélité de Léopold II à la messe dominicale, et on se rappelle le « je veux mourir dans la religion catholique qui est la mienne » de son testament) et par une mort édifiante, il y a que comme

Roi, Léopold II fut grand « par son génie, par son énergie morale, par son action civilisatrice ». (Cardinal Mercier, 1910.)

Si un saint Louis demeure le monarque idéal, c'est tout confondre que de nier les bienfaits d'un règne parce que le Roi ne pratique pas héroïquement toutes les vertus.

Les chefs complets, comme les hommes complets, sont très rares. La sainteté sera toujours l'exception. Rien n'autorise à exiger la perfection de quelqu'un comme condition préalable aux louanges que ce quelqu'un mérite pour des qualités éminentes, et qui n'en restent pas moins éminentes pour voisiner avec de regrettables faiblesses.

Léopold II ne fut pas un saint, et c'est dommage, mais ce fut un grand, un très grand Roi.

Ce grand Roi de la petite Belgique restera un des plus grands Rois de l'Histoire.

♦ La stabilisation à 175 francs étant faite, M. Franqui s'en est allé...

Et il a adressé une longue lettre à M. Jaspar. « Ça allait très mal, je suis venu. Ça va très bien, je m'en vais... »

Certes, ça allait très mal... mais le « ça va très bien » a coûté fort cher! Tous les porteurs de rentes, tous les possesseurs de francs — les « passifs »! — ont été expropriés.

Et la preuve n'est pas faite que cette expropriation inique était nécessaire...

♦ On discute à la Chambre le bail à ferme.

Rien de mieux si nos législateurs s'appliquent à réprimer des abus. Mais qu'ils fassent très attention à ne pas se faire le complice de la socialisation qui s'opère par les lois d'impôt, la loi sur les loyers, etc.

A trop limiter l'usage du droit de propriété, on finit par tarir les sources vives de la prospérité du pays: l'esprit d'initiative, le travail, l'épargne...

Sans compter que toutes ces expropriations déguisées, cette révolution sociale camouflée, c'est le règne de l'injustice!

(1) Lettre pastorale de S. E. le Cardinal Mercier au lendemain de la mort de Léopold II.

L'esprit genevois et la S. D. N.

Je reviens de Genève. Il y faisait chaud, une chaleur de Nice. On avait arrosé les rues. Les maisons étaient pavoisées : toutes sortes de drapeaux ; beaucoup d'exotiques, américains, éthiopiens, japonais. Sur les quais, où l'on respirait l'odeur fade du Rhône, — déjà l'odeur de la mer, — des orchestres devant chaque café. Des automobiles avec, à l'arrière, les initiales de pays lointains. Sur les trottoirs, on parlait anglais, on parlait espagnol, on parlait allemand... J'ai passé le pont pour me réfugier dans la vieille ville. J'y ai retrouvé l'ombre, le silence, le français, l'accent genevois, le drapeau suisse.

Il y a deux Genève. Rive gauche, c'est la cité de la Société des Nations, le genre ville d'eaux, l'atmosphère palace. Rive droite, c'est la cité de Calvin, avec sa cathédrale dominatrice, ses rues hautes, les maisons patriciennes de la rue des Granges, l'Université dans ce jardin des bastions où Pyrane de Candille a son buste, où les réformateurs ont leur mur. Chacune de ces rives, chacune de ces cités est définie par une statue équestre — un général en bicorne, style second empire. Mais rive gauche, cité de Calvin, un Suisse, le général Dufaur ; rive droite, Société des nations, un étranger, un roi en exil dont Elémir Bourges a fait un héros de roman, le duc de Brunswick.

Les deux cités se juxtaposent, elles ne se confondent pas. Elles se font visite, elles engagent des dialogues assez solennels. Mais il n'y a pas, il n'y aura jamais d'intimité. C'est qu'on respire deux atmosphères très différentes, dont l'une est internationale, l'autre nationale. Et quand je dis nationale, c'est genevoise. Car nous sommes ici dans un canton, dans une république : la République et Canton de Genève.

* * *

Cette République a, vis-à-vis la Société des Nations, une attitude un peu compassée, et quelque froideur dans le regard. Certes, elle est fière du choix que fit le président Wilson : Genève demeure peut-être la seule ville du monde où le président Wilson est considéré comme un très grand homme, presque un second Christ, et qui ne débaptisera point le quai, pas très long d'ailleurs, auquel elle a donné son nom, avec une plaque de marbre rose contre une grille de fer. C'est que Wilson, c'est, pour Genève, le protestantisme : Calvin avait fait d'elle la Rome protestante, Wilson en a fait la capitale du monde — du moins Genève se le dit. Mais ce culte pour Wilson se nuance, à l'égard de la Société des Nations, d'une arrière-pensée : on en veut parfois à l'édifice de l'autre rive, de n'avoir pas été tout à fait construit selon les plans du Président, on accuse volontiers les contremaîtres d'ingratitude envers l'architecte. Le génie de

Genève a souffert d'une désillusion : il croyait qu'il allait s'installer là, rive gauche, comme chez lui, et devenir le *spiritus rector*. Il est venu ; il a vu, il n'a pas vaincu. Alors, il a gravi la colline sainte, et de là-haut, tel « un Vatican antipapal », il domine, surveille et juge la Société des Nations : son *Osservatore*, c'est le *Journal de Genève* dont la première page, au moment des assemblées, est presque toujours une encyclique *urbi et orbi*, et à l'occasion, le texte fulminant d'une communication majeure : l'Espagne en sait quelque chose.

Il y a dans cette attitude prise par la Genève des Genevois en face de la Société des Nations et au-dessus du monde, un ridicule apparent, mais une grandeur réelle. C'est que Genève est une petite ville et une grande idée. L'étranger voit la petite ville, mais il ignore la grande idée. La Société des Nations elle-même est une institution vaste et compliquée, bruyante comme une foire ; elle réunit les cinq continents et s'occupe de mille et une affaires. Mais elle n'a point la tradition que Genève possède. Or, cette tradition genevoise peut se définir : un esprit universel et un sentiment national. D'où une contradiction. Genève, petite république réduite à une cité avec un peu de terre autour, a dû lutter, pour se maintenir indépendante, contre des voisins bien plus forts qu'elle ; elle a dû se cuirasser de murailles, de bastions, de fossés, de chaînes et de herses. De là ce qu'il y a, chez les Genevois, de peu amène, de méfiant à l'égard de tout ce qui est étranger. Et la Société des Nations est une foule d'étrangers. Genève, alors, adopte l'institution ; mais elle ne s'ouvre guère à ceux qui sont dans l'institution. Elle adopte l'idée, mais non pas les gens. Car elle a tout de même peur d'être absorbée. C'est la réaction du sentiment national.

Elle est juste contraire à celle de l'esprit universel et de ce goût cosmopolite qui est l'autre face de la tradition genevoise. La face qui regarde, par-dessus les remparts, vers le monde. Calvin, ne l'oublions pas, a reconstruit Genève avec des émigrés venus de France, d'Italie, d'Espagne, d'ailleurs encore. Calvin a donné au protestantisme une portée universelle, tandis qu'avec Luther, Zwingli, les réformateurs anglais, celui-ci était condamné à se nationaliser étroitement. L'Académie fondée par Calvin a été l'éducatrice du protestantisme latin et anglo-saxon. Il s'est donc formé à Genève un esprit anglo-latin. La Société des Nations aurait trouvé son atmosphère la plus tonique, sans cette raideur calviniste qui éloigne la sympathie.

Garder l'intégrité absolue d'une idée, la défendre plutôt que la propager, protester, protester sans cesse contre tout ce qui l'altère, fût-ce la vie elle-même : telle est en effet la tendance du calvinisme genevois. Elle se manifeste en faveur

de la Société des Nations, parfois contre elle et souvent malgré elle. Car la Société des Nations est le lieu où l'on transige et où l'on fige des compromis, par la force même des choses. Et cela est insupportable au pur esprit de Genève. Voilà pourquoi le siège même de la Ligue a, en somme, si peu d'influence sur elle.

* * *

Ce que je souhaite d'ailleurs, à la Ligue, c'est évidemment de connaître mieux cette rive droite, cette Genève genevoise qu'on peut aimer ou ne pas aimer, mais qui, encore un coup, représente une grande tradition; mais c'est plus encore de subir l'influence du paysage qui l'entoure et qu'elle ne regarde peut-être point assez. Paysage plein de lumière, de calme et de sobriété. Il condamne silencieusement cette rhétorique humanitaire et sentimentale dont on abuse aux assemblées; classique, il condamne ce romantisme désuet, qui sent le fond de tiroir. Il met les choses à leur place, dans la perspective de l'espace et du temps. Il les baigne de soleil, d'azur et de reflets. Il n'interpose point des mirages entre elles et le regard. Et par cette soirée d'automne bleu et or, qui nous laisse la certitude d'un lendemain radieux, on comprend la vanité de la hâte, de l'agitation et du bruit, le péril de vouloir aller plus vite que les heures et que les saisons.

Septembre 1926.

Comte Gonzague DE REYNOLD.
professeur à l'Université de Berne,
membre suisse à la Commission de Coopération
intellectuelle à la S. D. N.

L'Italie nouvelle et l'Eglise catholique

L'Eglise catholique, consciente d'être la seule « sanctifiante » ne consent pas à discuter de la Foi et des mœurs avec ceux qu'elle regarde comme foncièrement hérétiques. Elle a le courage de s'isoler de façon aussi nette qu'imposante, de l'amalgame que présentent les autres confessions. Ce n'est pas l'intolérance qui la pousse à adopter ce point de vue mais un sentiment de vitalité et de sécurité basé sur sa mission divine. C'est ainsi que l'Eglise catholique s'est abstenue de se faire représenter au Congrès mondial des Eglises à Stockholm et qu'elle a élevé la voix pour prémunir les fidèles contre le Congrès international d'éducation morale tenu à Rome, fin septembre dernier.

Qu'allait faire l'Italie fasciste en l'occurrence, elle qui jusqu'ici avait attaché tant de prix à ses bonnes relations avec l'Eglise et à son caractère catholique? On se le demandait avec grande curiosité.

Ceux qui pensaient que le gouvernement de Mussolini allait se compromettre dans une situation aussi délicate se sont singulièrement trompés. M. Brodero, député et recteur de l'Université royale de Padoue, fit, au nom de M. Fedele, ministre de l'Instruction publique, et au nom du Gouvernement, un discours qui produisit l'effet d'une véritable bombe. Les représentants de dix-neuf Etats, de 53 universités, de 52 associations appartenant à 39 nations différentes étaient assemblés au Capitole, sur lequel depuis peu trône à nouveau la croix, symbole de la Rome catho-

lique. Le gouvernement italien ne manqua pas l'occasion d'affirmer dans une déclaration solennelle et imposante sa foi dans le catholicisme romain, et cela devant cette assemblée disparate de professeurs allemands, anglais et américains, inféodés au libéralisme, à la franc-maçonnerie, à la libre-pensée ou au judaïsme.

A cette assemblée, qui se réunissait, non pas pour rechercher des voies nouvelles pour l'éducation morale, mais bien — comme toujours et partout — pour établir des fondements nouveaux, à cette assemblée, il fut déclaré sans ambages, que le nouvel Etat italien ne reconnaît comme code unique que l'Evangile. Si donc cette haute assemblée est venue à Rome, berceau du catholicisme mondial — telle est à peu près le teneur du discours — dans le but d'opposer à l'Evangile une morale nouvelle, c'est à tort que les honorables congressistes ont choisi Rome pour lieu de réunion du Congrès. Dans ce cas, Messieurs; leur fut-il dit, vous aurez fait un grand effort en pure perte, car il ne saurait être question que d'une chose seulement : trouver les moyens et les voies permettant d'utiliser, en vue de l'éducation, la puissance de l'Evangile. On ne saurait parler de la création d'une morale nouvelle. Là-dessus Brodero a énuméré une liste impressionnante de mesures édictées par le gouvernement italien et qui montrent dans quel esprit pratique l'Etat fasciste s'est attaqué au problème de l'éducation.

* * *

Voici le texte du discours :

« C'est avec le plus vif plaisir que je m'acquitte de la tâche de vous saluer au nom de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique que j'ai l'honneur de représenter au présent Congrès. Vous avez choisi Rome comme lieu de réunion. N'oubliez pas que les deux conceptions morales les plus puissantes — conceptions différentes, il est vrai — que l'Histoire ait enregistrées, ont vu le jour à Rome. Aujourd'hui encore l'adjectif *romain* désigne le Droit et le Catholicisme, les deux phénomènes mondiaux les plus universels et les plus sublimes. Ce n'est ni le hasard, ni le caprice qui, indifféremment, désignent le lieu où se réalise et se manifeste une révélation. Rome créa le droit, la synthèse juridique de tous les rapports moraux. Et Rome est aussi le *luogo santo* de Dante, le lieu sacré du catholicisme, lequel représente une solution plus élevée, plus complète encore du problème fondamental de l'âme humaine, du problème de la divine coordination entre la morale et la Foi.

Et voilà pourquoi le signe caractéristique de l'esprit romain, latin et italien a toujours été un sens du réel plus profond et plus étendu, que ce soit en matière de conception juridique ou en matière d'organisation catholique.

Avec une sagesse admirable, une discipline et une harmonie exemplaires, cet esprit romain a su éliminer, de ce sens du réel, tout ce qui n'était que spéculation pure, qui s'écartait des exigences, les plus réelles de la vérité, tout ce qui n'était qu'une simple reconnaissance passive de la réalité elle-même et des limitations apparentes de la nature humaine.

Il nous semble qu'un Congrès d'éducation morale doit avoir un programme purement « instrumental ». Ne s'agit-il pas ici de trouver les meilleures voies permettant d'élargir, de fortifier, d'appliquer les lois morales? Pris dans son sens propre, « éducation » ne devrait désigner qu'une discipline extérieure ayant pour objet de définir les normes d'après lesquelles une donnée connue, déjà établie et codifiée, doit être appliquée graduellement et proportionnellement.

Un missionnaire apportant à des tribus sauvages la Bonne Nouvelle s'y prendra — cela est de toute évidence — autrement en esprit et en pratique, qu'un prêtre d'une de nos grandes villes

d'Europe. De même, dans cette grande ville, on se servira pour répandre la morale dans les couches inférieures de la population de méthodes et de moyens spéciaux. On l'inculquera à des jeunes gens appartenant à des familles riches et en vue autrement qu'à des personnes de situations, d'âges et de sexes différents. C'est dans ce domaine seulement que nous pouvons admettre un relativisme objectif, relativisme ne touchant en aucune façon à l'essence, à la valeur absolue, au caractère éternel et à l'universalité de la moralité elle-même.

Aussi le gouvernement italien estime-t-il qu'il n'est qu'une seule forme possible d'éducation morale : celle qui est déterminée par l'Évangile du Christ interprété par la tradition et la doctrine catholiques dans les Dix Commandements de Dieu et dans le catéchisme. Sous l'empire de cette conviction, le gouvernement a réintroduit dans les écoles l'enseignement de la religion catholique en le rendant obligatoire. Il l'a fait, non seulement parce que cette religion a aux yeux des Italiens une valeur traditionnelle et historique exceptionnelle, mais aussi parce que c'est là le seul moyen de faire connaître aux masses, en les renseignant sur leurs devoirs les plus élevés, la morale la plus sublime qui se soit identifiée avec la culture humaine, morale que l'État accepte, lui aussi. Le gouvernement italien a encore prescrit que le Crucifix, ce symbole sacré et universel de la Rédemption et de la Bonté, figure dans toutes les écoles, de l'école primaire à l'université, dans tous les tribunaux jusqu'à la Cour suprême, et cela, dans toutes les salles. Ce n'est pas à cela seulement que s'est limitée l'œuvre morale du gouvernement. Tout en procédant dès le début aux mesures qui viennent d'être énumérées, il s'est employé de toutes ses forces à extirper toute espèce d'immoralité et à doter le peuple italien d'une forte conscience morale. D'accord avec les autres ministères, le ministère de l'Intérieur a promulgué une série de lois qui n'ont pas seulement été discutées, approuvées, sanctionnées et publiées, mais aussi — ce qui importe surtout — très rigoureusement appliquées.

Du même ordre sont les lois pour réprimer la traite des blanches et les mesures spéciales tendant à faire surveiller les bureaux de placement pour femmes. Une loi a été promulguée interdisant aux adolescents l'accès des maisons publiques. Les maisons de prostitution clandestine ont été fermées, les individus vivant de la débauche féminine ont été mis à l'index, les cirques, dancings et autres institutions n'offrant pas pour les bonnes mœurs des garanties suffisantes ont été fermés. Il a été fait une application plus rigoureuse des lois visant les gravures et dessins contraires aux bonnes mœurs. La censure des théâtres a été rendue plus rigoureuse. Une loi extrêmement importante a été publiée par le gouvernement le 10 décembre 1925 sub n. 2.277 : elle assure la protection de la maternité et de l'enfance. Dans le règlement annexé à la loi figurent les dispositions suivantes. Les « comités de protection » des communes ont pour devoir d'exercer sur les enfants au-dessous de 14 ans une surveillance non seulement hygiénique, mais aussi éducative et morale si lesdits enfants habitent ailleurs que chez leurs parents ou leurs tuteurs, chez des nourrices, des instituteurs, des gardiens ou dans des établissements de bienfaisance. Il est interdit de faire figurer dans des spectacles publics ou dans des films des enfants au-dessous de quinze ans. Les commissions de censure doivent spécifier les films que les enfants de moins de 15 ans peuvent voir. Il est défendu de servir des boissons alcooliques, vin compris, à des enfants de moins de 15 ans dans les écoles et instituts de toute espèce. Il est interdit de vendre ou de fournir du tabac sous n'importe quelle forme aux enfants du même âge, il leur est aussi défendu de fumer en public. Il est défendu de vendre en détail des boissons alcooliques aux adolescents de moins de 18 ans et il peut être interdit aux débits de boissons d'employer des jeunes filles au-dessous du même âge.

L'éducation des mineurs demeurant dans des établissements de bienfaisance est marquée au coin d'une discipline rigoureuse; il est spécialement prescrit de développer en eux le sentiment du devoir, de la personnalité et de la dignité personnelle, le culte de la famille et de la patrie; de leur inculquer la sincérité et la politesse. Une autre loi a créé la *Balilla*, œuvre nationale qui se propose de secourir la jeunesse et de l'éduquer au moral et au physique; œuvre qui a surtout pour objet de former le caractère moral des jeunes générations, en particulier, de développer en elles les conceptions les plus nobles : celles du devoir, du patriotisme, de la discipline.

Nous pensons que, grâce à cette législation que je n'hésite pas à qualifier de monumentale, ainsi que par d'autres mesures, soit déjà en vigueur, soit encore à l'étude, l'Italie a, de façon exemplaire, satisfait aux tâches s'imposant à l'État culturel moderne; ainsi du reste que le demandait la mission de l'Italie avec ses traditions de vie politique et son admirable histoire vieille de trente siècles. Notre nation est aujourd'hui de nouveau consciente de la grande valeur s'attachant à l'adjectif *romain* et de l'immense responsabilité que cet adjectif impose. Aussi faut-il doter le monde d'une nouvelle législation sociale pénétrée des effluves les plus lumineuses du sentiment italien et classique, sentiment qui est romain et catholique, où le devoir trouve son expression la plus élevée, la plus noble, la plus pure.

Messieurs, lorsque vous serez rentrés chez vous, dites ce que vous aurez vu et entendu en Italie.

Si au cours de votre bref séjour, il vous est donné de pénétrer dans le plus profond de notre âme populaire — âme foncièrement nationale, fortement morale et d'une religiosité de choix — dites bien que vous avez trouvé ici votre seconde et immortelle patrie. »

* * *

Ce discours, réputation brillante de toute conception libérale du monde et reconnaissance sans réserve du Christ, discours qui rappelle la politique théocratique de Savonarole à Florence et qui se réfère à la Royauté du Christ, est propre à attirer l'attention du monde entier. Déjà le catholicisme mondial avait entendu, à Assise, le cardinal Merry del Val faire l'éloge du fascisme et au Congrès de Chicago, le cardinal-légat parler « de l'œuvre providentielle du fascisme ». Mais la déclaration que l'on vient de lire est d'une portée autrement importante encore. C'est la nouvelle Italie qui parle, la nouvelle Italie qui veut se retrouver dans le catholicisme romain.

Les pronostics au sujet du déclin ou du relèvement de l'Occident ont, d'une façon générale, tenu beaucoup trop peu compte de la force de volonté personnelle et ont trop concédé à la conception hégélienne de l'histoire, ou au mécanisme de la conception matérialiste de l'histoire.

Quel jeu facile pour des professeurs que de se lancer dans la voie des hypothèses d'ordre « constructif » pour pronostiquer le déclin inéluctable de l'Europe!

Mais voici une personnalité qui fait jaillir de son peuple des étincelles d'énergie, qui éveille en lui une nouvelle volonté de vivre, qui ne se contente pas d'écrire l'histoire, mais qui la *fait*.

Cette personnalité ne courbera la tête, résignée, que si elle constate que toute volonté libre de relèvement est paralysée ou détruite.

Historiquement parlant, on est loin de pouvoir démontrer *a priori* quels sont les peuples qui déclinent, à plus forte raison de préciser le jour et l'heure de leur déclin. Une Europe remise en ordre pourra connaître une nouvelle ascension, pourvu qu'elle veuille cette ascension de toutes ses forces. Et il en est des pays comme des continents. Bien souvent une volonté vigoureuse de vivre

fait ici défaut : l'expérience nous enseigne qu'elle n'émane d'habitude ni des masses ni des partis parlementaires, mais, en règle générale, d'une personnalité extraordinaire.

Cette personnalité inculque aux masses quelque chose d'elle-même et les projette en avant. Et — paradoxe étrange — une telle individualité se trouve être aussi possible, aussi nécessaire au sein d'une humanité compliquée qu'au sein d'une humanité primitive. Quand se produit un pareil phénomène ? Lorsque la vie politique manifeste des indices évidents de désagrégation, lorsque cette humanité est devenue la proie de partis avides qui au lieu de panser les plaies que la guerre et l'après-guerre ont laissées sur le corps de la nation, déchiquètent en plus ce corps par les griffes de l'égoïsme et de l'esprit de parti.

Le peuple italien de nos jours a trouvé un sauveur qui l'a libéré de la misère parlementaire et du bolchévisme menaçant, un sauveur et un rénovateur de proportions historiques : tel est le fait que tous doivent reconnaître, même ceux qui partent d'idéologies et d'idéals tout à fait opposés au fascisme.

* * *

Au cours de voyages en Italie et d'un long séjour au pays du fascisme, j'ai eu abondamment l'occasion d'étudier cette espèce de religion nouvelle. Il y a deux ans, j'écrivais dans un livre intitulé *Italienische Reise* (chez Herder, à Fribourg) sous l'emprise de mes impressions : « On voit d'abord la vie qui s'éveille, le soleil ne se voit qu'après. Le barde antique ne commençait à chanter dieux et héros qu'après avoir pris connaissance d'une cosmogonie sublime. Mussolini est un nom qui pénètre la *giovinerza* d'une puissance magique, un « charisme » la liant au *Duce* de façon quasi mystique. Son apparition ne produit un effet ni moderne, ni antique. Des étincelles jaillissent de lui, comme d'une image médiévale, éclairée des lueurs du mythe et du culte. Il est en train de devenir le centre lumineux et le noyau d'une nouvelle forme de la politique. A notre époque si pauvre en *leaders*, il est un chef-né : c'est le *Duce* par la grâce de Dieu. Le monde romain n'a engendré qu'un autre chef encore : Clémenceau. Quel contraste entre ces deux romans, durs et d'acier, et le mou Wilson d'une part, Lénine, le tartare asiatique, d'autre part !

Il manque à Mussolini une universalité souple pour être la personnalité fine et raffinée d'un César, comme il lui manque le coup d'œil psychologique d'un Machiavel. Il n'en agit pas moins comme si l'un et l'autre l'inspiraient. Il a les yeux rivés sur l'Empire romain et vit, si l'on peut dire, de la puissance de la première Rome, la Rome antique. Il se reconnaît disciple de Machiavel dont il applique les méthodes induites par ce dernier, avec quelle fine ironie ? Il est plus près de la manière forte de Marius le plébéien et de Sylla le brutal. Il n'est pas non plus sans rappeler un des grands condottieri de la fin de l'époque médiévale.

Il justifie l'adage qui veut que l'Histoire soit faite par les personnalités. Porté par les flots tumultueux de la guerre, il s'est juché tout au sommet de l'idée nationale. Appelant à son aide le pays tout entier, il a hissé le drapeau sacré de l'*Italianita* et a engendré un enthousiasme qui nous rappelle les effets obtenus au moyen âge, en Italie, par les prédicateurs errants. Force lui-même et façonneur de forces, il a su infliger un démenti à la nature elle-même, en imposant aux éléments et aux idées la puissance de sa personnalité. Emporté par les moteurs de la volonté et de l'énergie intellectuelle, il a forgé, au milieu d'une lutte politique véhémement et passionnée, l'Etat fasciste. Il est une incarnation gigantesque du type « homme », un homme qui ne vit que pour agir. »

* * *

D'où Mussolini tire-t-il sa force ? Nul doute que l'arbre fasciste ne soit aujourd'hui en fleurs. L'Allemand sceptique lui-même qui traverse les Alpes ressent les bénédictions de ce printemps fasciste et de la sécurité complète qui entoure le voyageur. Les racines de la force de Mussolini gisent, comme c'est toujours le cas, dans sa conscience de la tradition.

Dit-il « César », il prononce un nom qui le remplit d'orgueil latin, encore que de loin il puisse faire l'effet, avec ses gestes césariens, d'un acteur de cinéma drapé dans une toge.

Les racines de sa force gisent dans une union consciente et soigneusement entretenue avec ce passé, avec le monde antique et sa résurrection lors de la Renaissance. Le mot « romain » ne lui rappelle pas seulement des attributs du passé tels que la hache des licteurs et le salut romain : il lui impose aussi de puissants postulats moraux, de puissantes obligations morales.

« L'Etat fasciste ne connaît que des devoirs ; il n'a qu'un droit celui de faire son devoir », lit-on dans un règlement. C'est avec ce maximum d'exigences que Mussolini déchaîne dans la *giovinerza* italienne des explosions d'enthousiasme qui font sur lui le même effet que l'enthousiasme de son armée sur le jeune Napoléon. Il n'est pas vrai du tout qu'un minimalisme accommodant nous mette à même d'obtenir d'une jeunesse idéaliste et pleine de précieuses qualités ce qu'elle peut donner de meilleur. Il faut, au contraire, lui confier ce qu'il y a de plus élevé, lui demander ce qu'il y a de plus difficile. La force naît de la tâche à accomplir ; l'enthousiasme s'enflamme au contact de l'idéal. Ce sont les âpres vertus romaines que Mussolini tâche de réveiller dans une Italie amollie par le libéralisme.

Cet adjectif fascinant de « romain » qui le relie au passé en tant que force historique, non en tant qu'idéologie romantique, fait renaître devant Mussolini les grandes images du droit romain et de l'*Imperium Romanum* dont il se sait le descendant.

Le catholicisme romain se dresse devant lui avec une puissance plus grande encore, et la renaissance du catholicisme lui inspire un intérêt qui n'est pas seulement politique.

C'est cette union intime avec le passé qui a fait de Mussolini un rénovateur de l'*italianità*, de la nationalité italienne qu'il purge de la souillure libéralo-socialiste pour en ouvrir l'accès, à deux battants, aux sources romaines.

* * *

Il peut paraître bizarre que ce dictateur porté au pouvoir par la révolution, se moque des « droits » du Parlement, détruise toute liberté d'opinion en jugulant la presse, et fasse en même temps appel au droit romain tout en donnant comme mot d'ordre plein de fermentation printanière ; l'intransigeance. Les Allemands surtout qui connaissent les souffrances des habitants du Tyrol méridional, sont enclins à envisager ces appels au droit romain comme une plaisanterie surtout quand ils pensent à la magnanimité avec laquelle l'Empire romain traitait les croyances religieuses et la langue des nationalités conquises. La faveur dont jouit auprès de Mussolini le catholicisme romain peut paraître à beaucoup d'entre nous tout aussi bizarre. Mais de quel droit allons-nous brandir le glaive du magistrat pour sonder si Un-tel est véritablement *homo religiosus* ? Laissons-là cette mauvaise habitude germanique de nous enquérir à la façon des inquisiteurs des « convictions intimes » de l'homme. Celui qui s'en tient aux normes objectives fait par là acte de subordination. On annonce que Mussolini a fait sanctifier par l'Eglise son mariage. Par là il a reconnu le pouvoir de celle-ci de lier et de délier.

Mussolini est plus que Napoléon ou que Bismarck : il rappelle Constantin le Grand. Il fait resplendir le symbole du triomphe

chrétien sur le Capitole, il le dresse dans l'arène du Colisée, il le réintroduit dans tous les locaux scolaires.

N'est-ce pas là une proclamation du règne du Christ, et ces vers de l'hymne vous viennent à la mémoire : *Vexilla Regis prodeunt — Fulget Crucis mysterium...*

Mussolini donne à la question des traitements ecclésiastiques une solution favorable au clergé et rend leur maison-mère aux Jésuites. L'Etat célèbre les jours de fêtes religieuses et proclame hautement la gloire de saint François d'Assise. Dans ses discours et dans ses écrits, l'Italie fasciste veut se montrer catholique et préparer la solution intérieure de la question romaine. Farinacci, ex-secrétaire général du parti fasciste, a dit assez pompeusement que le fascisme avait fait plus pour l'Eglise au cours de deux ans de domination que le cardinal Gasparzi pendant toute la durée de son « règne », alors que pourtant, les *popolari* étaient au pouvoir. Mais Mussolini a fait plus encore : il a sacrifié Farinacci au Vatican.

La force du fascisme gît dans la pensée de l'*Imperium Romanum* et dans sa volonté d'être catholique et romain.

Sa mission consiste donc à renforcer l'esprit latin. A quoi on pourrait objecter, il est vrai, que ce ne sont plus comme autrefois des nations barbares qui font face à Rome, mais des peuples civilisés qui ont été éduqués par l'Eglise romaine. N'importe, il est bon qu'à une Pangermanie, une Russie, une Asie ou une Eurasie on ne cesse de rappeler avec l'enthousiasme d'un César, d'un légionnaire romain ou d'un missionnaire catholique, l'héritage de Rome. C'est ce que fait le fascisme : il constitue la défense et l'armure du peuple faible, maltraité, non-militariste qu'est le peuple italien. C'est un appel qui est adressé au monde civilisé pour protéger l'héritage latin. Le fascisme commit la faute de ne pas s'unir aux autres pays de race latine à l'effet de donner plus de relief et de puissance à l'action de l'esprit latin. Au fascisme eût dû incomber la tâche historique de s'entendre avec la France conservatrice et latine, et non de se disputer avec elle au sujet de Tunis, de Nice ou de la Corse, de questions de population et de prestige, de réfugiés et d'exilés italiens à Paris. Aussi est-il tout particulièrement important que le fascisme s'appuie sur l'Eglise romaine et ce, non parce qu'il voudrait l'utiliser comme une « Eglise d'ordre » ou parce qu'elle lui offre le paradigme d'une hiérarchie imposante, mais parce qu'il reconnaît en elle et dans le peuple romain le même sang qui aujourd'hui palpète dans ses veines avec une force nouvelle.

Et c'est pourquoi l'histoire du fascisme travaille à une solution de la question romaine. Farinacci a été sacrifié, Mussolini serait prêt à d'autres sacrifices. Le levier du pouvoir lui a déjà permis de beaucoup faire. En donnant une solution à la question romaine il marquerait le début d'une époque nouvelle dans l'histoire du monde.

Dr GEORG MOENIUS.

(Traduit de l'allemand
Copyright Schönerer Zukunft Wien.)

Jules van den Heuvel

Quelques souvenirs

Je me revois, il y aura bientôt quarante ans — mon Dieu oui, c'était en 1888 — entrant pour la première fois dans ce grand cabinet de travail de la rue Savaen, à Gand, de haut en bas tapissé de livres, et que connurent tant de jeunes hommes de

ma génération... Sanglé dans sa redingote, le sourire clair, l'œil vif, la main tendue, Jules van den Heuvel vint au devant de moi, non en aîné protecteur mais en camarade accueillant. Je ne le connaissais pas; un billet reçu le matin même m'avait convoqué et je m'étais empressé de répondre à l'appel. Celui que, depuis ce jour-là, je devais appeler « le maître » me mit affectueusement la main sur l'épaule : « C'est vous, dit-il, la Cravache de l'*Etudiant catholique*? Mes compliments, vous semblez avoir une plume et du cran. Voulez-vous une tribune plus grande; entrez à l'*Impartial*. » Jugez de ma fierté joyeuse. Jeune universitaire gantois, je venais, en une série d'articles sereinement inspirés de la manière tranchante et imagée de Barbey d'Aureville, qui fut l'idole littéraire de mes débuts, de me colleter avec un barbon doctrinaire, qui émaillait ses leçons universitaires d'épaisses plaisanteries anticléricales. Mes protestations au cours et mes impertinences dans l'*Etudiant* m'avaient valu quelques ennuis académiques, en plus d'une semonce officielle du recteur, contre laquelle j'avais eu l'outrecuidance d'en appeler, par lettre ouverte, au ministre de l'Instruction publique. Malgré tout le cran que m'attribuait mon éminent interlocuteur, j'avais le sentiment d'avoir été un peu fort et voilà qu'un professeur, qui était déjà un maître du Barreau, et un homme politique en vue, m'approuvait et m'engageait à continuer. Assis derrière son grand bureau, couvert de dossiers et de livres, j'entendis van den Heuvel me dire : « Cet incident ne peut être clos. Il dépasse votre personne. La question nette et précise — c'était une de ses expressions préférées — est de savoir si un professeur d'une université de l'Etat, asile de science pour tous les citoyens, peut ainsi froisser et blesser publiquement les convictions de ses élèves... Ce sera là, si vous le voulez bien, le sujet de votre premier article dans l'*Impartial*. Rentrez chez vous, prenez votre plume et apportez-moi votre papier ce soir. »

J'ai voulu évoquer, par le menu, ce lointain souvenir personnel parce qu'il caractérise ce qui fut la dominante inflexible — à travers une longue et si brillante carrière — de la personnalité de Jules van den Heuvel : une bravoure intellectuelle aussi généreuse que lucide qui le faisait réagir instantanément et activement contre toutes les atteintes à la dignité et à l'indépendance de la pensée humaine, au respect et à la tolérance qui lui sont dus. Ce grand juriste ce grand humaniste et ce grand ministre eut la répugnance instinctive de tous les fanatismes. Et voilà pourquoi — soit dit en passant — van den Heuvel ne parvint jamais à pénétrer au Parlement. Ce parlementaire né et qui lors de son passage au ministère de la Justice conquist d'emblée la Chambre et le Sénat par son éloquence avertie, lumineuse et élégante fut toujours traité en paria et en suspect par les Associations catholiques — page d'histoire électorale dont il n'y a vraiment pas lieu de s'enorgueillir.

Les jeunes hommes qui ont passé par le laboratoire d'idées de la rue Savaen sont aujourd'hui disséminés à travers toutes les carrières. Nous avions l'habitude — selon une formule qui amusait beaucoup notre maître — de les diviser en stagiaires et en disciples, les premiers qui se vouaient au Barreau ou à la magistrature, les seconds qui se destinaient au professorat ou à la politique. Quelque chemin qu'ils aient pris, tous peuvent attester le dévouement passionné de van den Heuvel pour la jeunesse, et le haut souci qui l'animait de former une élite. Mais, dans cette formation, nul esprit de système et aucune mise en œuvre d'un moule uniforme. Notre guide s'attachait à nous donner le sens de nos possibilités et nous aiguillait dans la direction de nos goûts et de nos inclinations. Cela fait, pour employer une expression familière, il nous laissait la bride sur le cou. Jamais éducateur ne pratiqua davantage, avec une sorte de scrupule, la déférence vis-à-vis de la personnalité de ses élèves... Combien d'entre

eux — un Léon Dupriez, un Prosper Poulet, un Alfred Nerinckx, un Georges van den Bossche et d'autres — ont par la suite, dans l'enseignement et dans la vie publique défendu des thèses qui ne cadraient pas toujours avec les idées du « patron ». Loin de s'en offusquer, celui-ci saluait ces initiatives, avec joie, comme des débordements heureux des individualités propres.

C'était surtout dans le milieu de l'*Impartial*, parmi le petit bataillon des conscrits de plume que van den Heuvel avait recruté, que nous éprouvâmes tout ce qu'avait de bienfaisant, de vivifiant et de stimulant la largeur de vues du rédacteur en chef, la liberté qu'il laissait à ses collaborateurs et sa constante préoccupation — comme il aimait à dire — que nous soyons « quelqu'un ». Quelles heures ferventes, fécondes et animées notre adolescence a vécues dans ces « conseils de guerre » hebdomadaires de l'*Impartial*, où l'état-major était composé, à côté de van den Heuvel, de son compagnon d'intellectualité, ce cher et pauvre Albert Nyssems, à qui la vie fut finalement si injuste et si cruelle, et dont la verve étincelante et savoureuse savait imprimer aux idées les aspects les plus primesautiers et parfois les plus ironiques, et de Fernand de Smet de Naeyer — le frère et souvent l'inspirateur du grand ministre réalisateur, Paul de Smet de Naeyer — esprit d'une rare souplesse, sachant simplifier et vulgariser les problèmes économiques les plus ardues. A côté des chefs, il y avait le groupe des cadets : mon vieux camarade Arthur Goddyn, qui sera demain le premier magistrat de Belgique, et dont la plume juvénile fit promptement autorité; Eugène de Groot, pèlerin des routes lointaines et qui avait rapporté de ses voyages un don d'observation vivant et pittoresque et, ce sympathique Albert Dutry — disparu, hélas! — chroniqueur d'art informé et subtil, le premier qui salua le génie naissant de Georges Minne... Dans la fumée blonde des cigarettes, autour des tasses de thé ou des coupes de punch doré, on discutait successivement politique, sociologie, art, littérature. Chacun apportait une idée et chacun aussi suggérait une victime. Et van den Heuvel dirigeait les débats en débroussaillier méthodique, en ordonnateur habile, en tacticien parfait. Et le travail fini et le plan de la semaine dressé, une conversation à bâtons rompus s'amorçait, d'un laisser aller délicieux et où fusait tout l'imprévu de la fantaisie. Et l'on s'en allait tard, par les rues solitaires de la vieille cité, aux sons doux et graves de minuit...

Dans son existence si encombrée de professeur, d'avocat, de publiciste et d'homme politique, van den Heuvel avait gardé avec l'Art et les Lettres, un contact constant. Ses séjours à l'étranger et ses lectures l'avaient muni, sur la Peinture et la Sculpture, d'une documentation sûre et complète que son culte de la Beauté animait et vivifiait. Ses nombreuses conférences artistiques étaient des modèles à la fois d'une forte érudition et d'une véritable maîtrise d'évocation.

En littérature, van den Heuvel, nourri de la moelle classique, s'avérait un traditionnaliste. Mais il était par ailleurs, trop conscient des nécessités de son temps pour ne pas admettre que d'autres prônent les évolutions nécessaires. Devant telle œuvre d'une nouveauté hardie, il avait un mot très révélateur de sa psychologie nuancée : « Je n'admire pas, disait-il, mais je comprends ». Pour ce qui me concerne, entre tant d'autres motifs qui me font son obligé, je garde à cet admirable animateur, une particulière gratitude pour n'avoir jamais soufflé sur les grands enthousiasmes de ma jeunesse, pour m'avoir encouragé dans ma fidélité active à l'art et pour m'avoir permis de faire de l'*Impartial* le premier quotidien qui défendit, avec véhémence et persévérance, la chère et grande cause, qui passionna mon adolescence, du renouvellement des Lettres catholiques. Plus souvent qu'il ne le fallait peut-être, il m'est arrivé de taper dans les admirations de mon cher maître et de secouer brutalement

de vénérables cuistres auxquels il vouait quelque considération. Au sortir de ces bagarres, je le retrouvais toujours semblable à lui-même et, parfois, il avait le sourire complice...

Notre cher Maître s'en est allé vers Dieu et j'ai eu la douleur de ne pouvoir le conduire à sa dernière demeure.

Du lointain de l'Orient, j'ai voulu du moins offrir à sa grande mémoire cette modeste gerbe de clairs souvenirs d'autrefois, aujourd'hui voilés de deuil.

FIRMIN VAN DEN BOSCH.

Procureur général
près les Juridictions mixtes d'Égypte.

Alexandrie, jour des Morts 1926.

CHRONIQUE D'ART

Qu'est-ce que le théâtre ?

Les controverses qui ont accueilli le livre de M. Gaston Baty (1) montrent que la question reste toujours actuelle.

Qu'est-ce que le Théâtre? Est-ce un genre littéraire, comme semble le penser encore M. Benjamin Crémieux ou un des beaux-arts, le premier et le plus complet de tous comme entendrait de l'établir, après bien d'autres, dans son très beau livre, M. Baty?

Le débat n'est pas né d'hier. Il date de près de quatre cents ans, exactement depuis le moment où, sous la double impulsion de la Réforme et de l'humanisme, le Théâtre, selon l'expression de M. Baty, a cessé d'être « catholique », c'est-à-dire, religieux, s'vivant et humain, pour devenir philosophique et littéraire, c'est-à-dire livresque et pédant.

Si nous considérons l'histoire du théâtre depuis ses origines et la laissons ou à peu près au seuil de la Renaissance, il est certain que M. Baty a raison et avec lui, tous les réformateurs qui, depuis ces dernières années, se sont faits les champions d'une rénovation esthétique du théâtre.

Le théâtre grec, le théâtre du Moyen Age, le théâtre tel que l'ont pratiqué et le pratiquaient encore hier toutes les grandes civilisations orientales, c'est à n'en pas douter, du théâtre d'art.

Sans doute, le théâtre grec a enrichi la littérature de quelques-uns de ses plus hauts chefs-d'œuvre, mais si beaux soient-ils, les textes qu'il nous a laissés, ne constituaient que la charpente d'une œuvre autrement complète et subtile, œuvre à la fois spirituelle et plastique, œuvre faite de mots et de mouvements, de musique et de silence, d'illusions et de réalités.

A l'édification de cette œuvre concouraient tous les arts : L'architecture, la peinture, la sculpture, la poésie, la musique, la danse.

Il est évident que le théâtre moderne, tel que l'ont entendu principalement les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, n'est que le très pâle et très lointain reflet de ce théâtre-là.

Comparées aux tragédies d'Eschyle et de Sophocle, les tragédies de Racine ne sont plus qu'un jeu d'esprit, jeu admirable, mais qui dépasse le théâtre, qui, plus exactement se passe du théâtre. Sans doute, de vieilles habitudes, dues à trois siècles de culture avant tout littéraire, nous incitent-elles encore à confondre la tragédie racinienne avec l'image même du théâtre; mais il y a là une erreur de jugement contre laquelle nous avons à nous mettre en garde.

Comme le dit fort bien M. Gaston Baty, il n'est nullement question de faire le procès de Racine. Introduire celui-ci dans le débat risque de le fausser.

Tout ce qu'il nous importe de savoir, c'est si la forme dans laquelle Racine a coulé ses chefs-d'œuvre, si ce moule sévère, qui a servi à peu de chose près de modèle à tout le théâtre contem-

(1) *Le Masque et l'Encensoir*, 1 vol., Bloud et Gay, éd., Paris.

porain, est vraiment celui qu'il nous convient de prendre plus longtemps comme critère.

Il n'est plus personne pour l'affirmer. Et les brillantes tentatives qui ont marqué un peu partout les essais de rénovation du théâtre, sont là pour nous en convaincre.

Nous sommes partis, délibérément, à la recherche d'un théâtre nouveau.

Ce que sera exactement ce théâtre, il est assez difficile de le faire prévoir. Si les réformateurs se rencontrent sur plusieurs points, ils ne laissent point de différer grandement d'opinion sur plusieurs autres. Il y a les idées de Baty et celles de Copeau; les idées de Reinhardt et celles de Fuchs; les idées de Stanislavsky et celles de Tairoff. Tous s'accordent cependant pour reconnaître que le théâtre est un art, et qu'il relève de ce chef bien plus de l'esthétique que de la littérature.

Examiner toutes ces idées, les comparer les unes aux autres, en dégager l'image probable du théâtre futur, serait passionnant, mais nous entraînerait trop loin!

Il nous suffira, pour le moment, de nous arrêter quelques instants à celles qu'exprimait, il y a déjà quinze ans, le plus fécond, le plus original peut-être de ces réformateurs, l'Anglais Gordon Craig (1). Il nous paraît que l'on n'a pas rendu suffisamment hommage à Craig, car bien des réformes admises ou en passe de l'être, ont été pour la première fois prônées par lui au cours d'une carrière entièrement vouée à la réforme du théâtre, carrière absolument désintéressée et poursuivie en dépit de l'incompréhension et de l'hostilité mal déguisée de ce public particulièrement fermé aux choses de l'art qu'est le public anglo-saxon.

Présentées sous une forme paradoxale et parfois légèrement outrée, les théories de Craig sont entièrement raisonnables. Elles décèlent une connaissance approfondie de l'histoire du théâtre, et la parfaite compréhension des moyens dont il dispose en tant que formule d'art.

Puisque le théâtre est un art, dit Gordon Craig, et non point une branche de la littérature, et je vous l'ai prouvé par toute son histoire, cet art doit obéir à des lois qui, comme pour les autres arts, lui seront dictées par la nature même des matériaux qu'il met en œuvre.

Il importerait donc d'étudier ceux-ci un par un, comme en fonction les uns des autres. Mais cette étude, il s'agit d'abord de savoir à qui elle sera réservée.

L'œuvre d'art postule un ouvrier. Le temple a l'architecte. La statue, le sculpteur. Quel sera l'ouvrier de cet œuvre d'art qu'est le théâtre?

Sera-ce le dramaturge, l'écrivain? Non pas, puisque le texte n'est qu'un des éléments de l'action dramatique, élément important sans doute, mais pas unique, ni même prépondérant.

Est-ce l'acteur? Pas plus. Puisque celui-ci n'est qu'un instrument.

Le décorateur, le peintre, le musicien? Moins encore.

Le metteur en scène? Oui, à condition que celui-ci le soit dans toute la force du terme. C'est-à-dire qu'il régit à la fois et à fond, le texte, le décor, la mise en scène, l'accompagnement musical, les acteurs.

Qu'il soit à la fois architecte, poète, acteur, danseur et musicien ou du moins qu'il possède de chacun de ces arts, à défaut d'une pratique absolue, une connaissance théorique suffisamment approfondie pour qu'il en puisse dicter et surveiller l'application jusque dans ses moindres détails.

C'est à quoi s'efforcent et parviennent des hommes, comme Copeau, comme Baty, comme Gordon Craig, qui manient tour à tour la plume et le crayon, chaussent le cothurne, s'installent au pupitre, imaginent et construisent leurs machines.

C'est à des hommes pareils, à ces « maîtres es arts », rompus à toutes les techniques, à ces artistes complets qu'appartiendra le soin de mener à bien la rénovation du théâtre.

A quoi vont-ils s'attaquer tout d'abord? Avant tout à la scène elle-même.

Premier problème et des plus ardues. Sur mille théâtres, combien de conçus en fonction de la seule réalisation scénique, combien dont les dispositions intérieures, l'architecture, le décor desservent l'action dramatique au lieu de la servir?

Acoustique, visibilité, éclairage, dimensions, confort du spec-

tateur, « atmosphère » (1) tout ce qui favorise l'émotion dramatique tout ce qui amplifie le recul dans le temps et l'espace, propice à l'illusion, il faut que l'« artiste du théâtre » en soit le maître, en possède le parfait contrôle.

Son théâtre, il en sera donc, s'il se peut, avant tout, l'architecte.

Ce théâtre s'inspirera-t-il de celui des Grecs, sera-t-il circulaire comme le veut Reinhardt, à scènes multiples comme le proposent Perret et Van de Velde, à compartiments superposés comme les échafauds des Mystères?

Il est plusieurs formules possibles et le dernier mot est loin d'être dit en cette question. La voie reste ouverte aux chercheurs.

Mais ce théâtre sera très différent de ceux que nous connaissons à ce jour. Telles dispositions, entre autres, préconisées par Gordon Craig apparaissent proprement révolutionnaires.

Nous ne pouvons malheureusement, ici, étudier plus en détail cette question qui demanderait des aperçus détaillés et un trop long développement. Il vaudra mieux en faire l'objet d'un examen séparé.

Nous supposons le problème résolu et la question de lieu tranchée : l'artiste du théâtre en possession du cadre convenant le mieux aux mises en scène qu'il médite.

Nous laisserons aussi de côté la question du décor. Elle n'est pas la plus compliquée. Sans doute, la porte reste ouverte à bien des discussions, à bien des divergences. Tel dénoncera le décor en trompe-l'œil et prônera le décor spatial. Tel proscrit la couleur et lui préférera l'unité de ton. Tel autre prétendra exclure tout pittoresque et fera surgir le mystère d'entre les plis de lourds rideaux.

Mais tout ceci est affaire de goût, de tempérament. Le metteur en scène averti variera son décor, suivant le caractère de l'œuvre qu'il entend représenter. Ce qu'il cherche, c'est à créer l'atmosphère, à favoriser l'illusion scénique. Mille moyens peuvent y concourir.

Ses vraies difficultés ne commencent que lorsqu'il va se trouver aux prises avec les deux éléments principaux de l'action dramatique, avec le texte et avec l'acteur. Mesurer exactement la place qu'il convient de laisser au texte dans l'ensemble du drame, ordonner, d'autre part, le jeu de l'acteur et faire en sorte qu'il serve fidèlement cette œuvre, dont il n'est qu'un des instruments, voilà qui est dur et hasardeux.

C'est qu'ici, l'homme est aux prises avec l'homme, le « créateur » avec ses « créatures », la personnalité de l'artiste avec la personnalité d'autres artistes.

Obtenir du dramaturge qu'il ne veuille pas tout dire, obtenir de l'acteur qu'il renonce à lui-même, rabattre le caquet de « Sire le Mot », comme dit Gaston Baty; faire de l'acteur la « Sur-Marionnette », comme le demande Gordon Craig, c'est la tâche des tâches, la plus terrible à entreprendre, celle pourtant dont il faut s'acquitter avant tout si l'on prétend restituer le théâtre à l'art.

Si vous avez lu *Le Masque et l'Encensoir*, vous ne pourrez qu'applaudir au pourchas endiablé que fait Baty de la littérature au théâtre. Il dit tout ce qu'il convient de dire à ce propos et comment le théâtre a failli périr de la manie de vouloir tout dire et de ne rien vouloir suggérer. Et comment le dialogue est impuissant à tout faire comprendre et combien est grande et nécessaire, à certains moments, l'éloquence du silence.

Vous aurez apprécié aussi les fines remarques de Maurice Brillant, le préfacier de Baty, au sujet de la *Théorie du Silence*.

Il serait amusant de poursuivre ce commentaire et de montrer combien la part du silence est importante dans toute œuvre d'art. Dans celles de l'esprit, comme dans celles qui dépendent de la matière.

Montrer, par exemple, que les pleins dans l'architecture, correspondent aux arrêts dans le dialogue, aux poses dans le récit. Etablir ce que l'on pourrait appeler la loi des intervalles. N'avez-vous pas remarqué que ce qui rend l'action du cinéma si superficielle, c'est que, jamais, il n'est laissé à une image le temps de se développer en nous?

(1) N'avez-vous jamais regretté à l'audition d'un grand concert, qu'un décor approprié ne vienne renforcer en vous l'émotion née de la Musique, émotion trop souvent battue en brèche par la médiocrité pompeuse du lieu et disons-le aussi par la figure un peu ridicule que fait sur la scène l'orchestre moderne, chaos de pupitres et d'habits noirs sans grâce dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il manque totalement de style.

(1) *On the Art of the Theatre*, Heinemann, éd., Londres, 1911. Une traduction française de cet ouvrage a paru récemment aux éditions de la N. R. F.

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

HUITIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver :

- S. E. LE CARDINAL CHAROST, archevêque de Rennes : *Saint François d'Assise* (le 29 mars),
S. G. MGR BAUDRILLART, évêque d'Imeria, recteur de l'Institut catholique de Paris, membre de l'Académie française : *Les Martyrs de Septembre* (le 4 janvier),
L'AMIRAL THAON DE REVEL, duc de la Mer, ancien ministre de la Marine italienne (la date sera annoncée ultérieurement),
LE GÉNÉRAL WEYGAND, ancien haut-commissaire en Syrie : *La Syrie, mandat français* (le 30 novembre),
LE COMTE DE SAINTE-AULAIRE, ambassadeur de France : *La politique de Pascal* (le 23 novembre),
M. LOUIS BERTRAND, de l'Académie française : *Comment j'ai été amené à écrire la vie de sainte Thérèse d'Avila* (le 21 décembre),
M. JACQUES BARDOUX, de l'Institut de France : *Les deux Congrès de liquidation européenne : Vienne et Paris, 1815-1919* (le 16 novembre),
M. LOUIS MADELIN, député des Vosges : *La politesse au temps de la monarchie et de l'empire* (le 1^{er} février),
M. LUCIEN ROMIER, directeur du *Figaro* : *Les Etats-Unis d'Europe* (le 22 février),
MADAME DUSSANE, sociétaire de la Comédie-Française : *Politesse à table* (le 28 décembre),
MADAME MARIE GASQUET : *Politesse du cœur* (le 14 décembre),
M. ANDRÉ BELLESSORT : *Sainte-Beuve chez Victor Hugo* (le 8 février),
M. RENÉ BENJAMIN, fera trois conférences :
1^o *De quelques muffles* (le 18 janvier) ; 2^o *Le génie de la Touraine* (le 15 février) ;
3^o *Jours de soleil en Provence, taureaux et méridionaux* (le 22 mars),
M. GEORGES BERNANOS : *Sous le soleil de Satan* (le 25 janvier),
M. ANTOINE REDIER, directeur de la *Revue française* : *Eloge de la politesse* (le 7 décembre),
M. JACQUES COPEAU, fondateur du théâtre du Vieux-Colombier à Paris, lira : *L'Annonce faite à Marie* de Paul Claudel (le 15 mars).

La deuxième conférence sera donnée le mardi 23 novembre, à 5 heures, par le comte de SAINTE-AULAIRE, ambassadeur de France.
SUJET : *La politique de Pascal.*

Prix de l'abonnement à la série des dix-huit conférences :

Fauteuils et baïgnaires réservés : 120 francs; fauteuils, baïgnaires, balcons : 100 francs.

La location des places se fera, comme l'année dernière, par les soins de la Maison LAUWERYNS, 36, TREURENBERG, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures; pour les anciens abonnés du 3 au 10 novembre; pour les nouveaux abonnés à partir du 10 novembre.

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
11, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM. TÉL 220.50

Quant à l'acteur, écoutez ce qu'en dit Gordon Craig (1), acteur lui-même et fils d'acteurs.

« L'acteur, dit Craig, a tué le théâtre. Si vous voulez sauver le théâtre, commencez par en bannir l'acteur. Oignez-le de myrrhe couronnez-le de fleurs, comme le vent Platon, et le reconduisez aux portes de la cité. »

Car, comment voulez-vous qu'un homme, s'il ne renonce d'abord à lui-même, puisse se plier à ne devenir plus qu'un instrument docile aux mains d'un plus autorisé que lui?

Et, pourtant, il le faut, car l'acteur n'est qu'un élément du grand ensemble, un élément au même titre que le mot, que le décor, que la musique.

Il n'est plus un homme, mais l'image d'un homme, il n'est plus lui, mais le héros qu'il a plu au dramaturge de faire revivre sur la scène. Une vie nouvelle doit s'emparer de lui, une vie qui n'a rien de commun avec sa vie propre, qui se trouve même souvent en contradiction avec sa vie propre, avec ses petites et ses grandes passions — la vie supérieure et irréelle de la fiction.

Le maintenir dans ce plan supérieur, empêcher qu'il ne trahisse, à aucun moment, sa propre personnalité, faire en sorte qu'il ne déborde, ne transparaisse sous la figure qu'il a charge d'animer, tel doit être le premier souci du metteur en scène aux prises avec l'acteur.

Et Craig, pour refouler l'acteur, pour le dérober à tous les regards, pour lui assurer un anonymat total, absolu, et l'ensevelir des pieds à la tête dans la fiction, Craig propose un remède héroïque et n'hésite pas à faire appel au masque.

Le masque, suprême artifice de la tragédie grecque, le masque tragique ou bouffon, qui, seul, permettait à l'acteur de se hausser sans effort au niveau des héros et des dieux.

Cet appel au masque n'est pas symbolique. Craig l'entend au sens strict et le plus matériel du mot. Et il faut reconnaître qu'il a pour lui, non seulement l'appui du théâtre grec, mais celui de tout le théâtre oriental.

Le masque est le plus sûr trait d'union entre le symbolisme du décor et le symbolisme de l'action. Il met l'acteur et le décor sur le même plan. Il leur assure le même caractère, celui d'éléments fictifs. Il permet enfin l'illusion totale.

Ne nous reste-t-il vraiment qu'à obéir à cette injonction? Pour ma part, je n'y vois que bénéfice certain. Ce masque d'ailleurs il y a moyen de le concevoir sous un aspect moins matériel et plus subtil que celui du masque de plâtre dans le théâtre grec.

Rappelez-vous Pitoëff, dans les *Six Personnages en quête d'auteur* et l'entrée des six personnages sur le plateau, par l'ascenseur. Ces six personnages, au teint blafard, tous vêtus de noir, avec cette légère raideur dans la démarche, cette curieuse fixité dans l'expression, cette inhumanité supérieure, qui en faisait vraiment non plus des hommes, mais des personnages, mais des fictions, mais la personification même des rêves de l'auteur. Vous êtes encore sensible à l'impression formidable créée en vous par ce léger déplacement de lignes.

Littéralement, les Pitoëff n'étaient plus dans le plan humain. Ils se trouvaient de l'autre côté du miroir, dans ce monde voisin du nôtre, semblable au nôtre, mais inaccessible, dans ce reflet du monde qui est proprement le domaine de la poésie et du drame.

C'est à ce déplacement de lignes qu'il faut tendre. Ce que les Pitoëff faisaient, il faudrait que tous les acteurs le puissent faire, pas seulement une fois et par accident, mais toujours et de façon méthodique et, pourrait-on dire, mécanique.

Jouer sous un masque, un masque de chair sans doute, mais qui emprunte au masque de plâtre toute sa puissance de suggestion.

Oui, Gordon Craig a raison. Il ne servira de rien de multiplier les inventions subtiles dans le décor ou dans l'éclairage, si l'acteur n'est saisi à son tour et forcé d'adapter son jeu au rythme même du drame.

Celui-ci ne sera une œuvre d'art, que pour autant que l'acteur sera redevenu un élément aussi docile, aussi artificiel que les éléments inertes dont se compose le drame.

On se pâme devant le formidable tempérament d'un Guitry. Mais que reste-t-il du drame lorsqu'il a passé. Il le pulvérise littéralement.

Est-ce Tartuffe, l'Emigré, dont nous conservons par devers nous l'image idéale, telle qu'elle avait surgie à la lecture du livre?

(1) Baty, que je sache - et sans doute a-t-il ses raisons - est muet sur le rôle de l'acteur dans l'élaboration du théâtre futur. On aimerait cependant de le voir aborder cette question avec la brutale franchise d'un Gordon Craig.

Hélas! non. Mais le seul Guitry, incoercible sous ses divers déguisements.

De quelle utilité est donc pour le poète un pareil interprète? Désormais, à travers ses personnages si divers, c'est le masque du même homme que nous apercevons, de cet homme en chair et en os que nous connaissons, que nous avons croisé à la ville et aux champs, dont nous connaissons tous les tics, les manies, les grandes et les petites histoires.

Qu'il servait mieux le dessein du poète, l'humble acteur anonyme, le chétif compagnon des *Miracles de Notre-Dame*, qui menait pieusement le jeu sur les tréteaux, suivant un rite immuable, à la joie toujours nouvelle du bon peuple fidèle.

Je crois bien que Baty a raison lorsqu'il dit que le théâtre sera religieux ou qu'il ne sera pas.

Ce théâtre, fleur suprême, couronnement de tous les arts, ce théâtre auquel aspirent tous les esprits droits, tous les cœurs ardents, ce théâtre de demain ne pourra être qu'un théâtre d'amour et de foi.

Ses protagonistes ne travailleront ni pour la gloire, ni pour le lucre, ni pour les vains applaudissements des hommes, mais pour le salut de leur âme et la plus grande édification du prochain.

Ainsi atteindront-ils sans peine, à cette beauté qu'ils poursuivent si vainement et depuis si longtemps.

Comme le disait récemment Cocteau, dans sa lettre à Maritain : « Jouer cœur est encore plus simple et plus sûr. »

Marcel SCHMITZ.

Insistance pontificale

Sa Sainteté a reçu les congressistes de la F. I. U. C., c'est-à-dire de la *Federazione italiana degli Uomini cattolici*. Cette fédération des hommes catholiques est la dernière venue des associations italiennes d'action catholique. Celle des jeunes gens, celle des jeunes filles, celle des universitaires, celle des dames l'ont précédée. Il en sera ainsi en Belgique. Nous n'avons pas encore l'ébauche ni le programme ni même le nom de notre fédération d'hommes catholiques, tandis qu'existent déjà l'A. C. J. B. et l'A. C. J. B. F., et la Fédération des Femmes catholiques. L'explication de ce retard est obvie. Il est inutile de nous y arrêter pour l'instant.

Les catholiques italiens ont constitué la F. I. U. C. à la suite des appels émouvants et répétés de Pie XI en faveur de l'Action catholique. Toutes les classes et tous les âges et toutes les conditions, déclarait le Pape, ont le devoir de se dévouer et de se dépenser dans l'Action catholique. Il devenait de plus en plus inadmissible que les hommes continuassent à se tenir à l'écart. Leur résolution fut, en outre, fortement aidée par les événements. Le fascisme secoua brutalement et compromit les organisations politiques et les groupements économiques auxquels les catholiques italiens avaient cru très sage de consacrer tout leur zèle.

En 1923, première année d'existence de la F. I. U. C., elle inscrivit 7,000 membres. En cette année 1926, elle compte quarante mille cotisants.

Le Saint-Père l'en a félicitée. Et il s'est écrié avec ferveur, à un moment de son allocution : « Ces résultats ne doivent pas vous suffire. La F. I. U. C. n'a pas encore rallié tous les hommes catholiques actifs et militants, qui devraient lui appartenir. Ah! vienne le jour heureux où moi-même ou mon successeur aurons la joie de féliciter les dirigeants de la F. I. U. C. parce que le nombre de leurs cotisants se sera élevé à 400,000. » Un congressiste a exprimé alors ce que tous pensaient et sentaient vivement — et sa

voix fut immédiatement couverte par des acclamations enthousiastes — : « Ce n'est pas votre successeur, Très Saint-Père, qui aura cette joie, mais vous-même! »

Il est beau qu'un discours pontifical puisse être interrompu et qu'entre la parole la plus autorisée de ce monde et les fidèles qui l'écoutent avec autant de vénération que de docilité, puisse intervenir ce dialogue, ce flux et ce reflux spirituels en quoi consiste le véritable éloquence.

* * *

Mais, notre intention principale n'est pas de faire connaître aux lecteurs de la revue les progrès étonnants de la F. I. U. C. Nous voulons souligner un enseignement pontifical dont les catholiques belges, comme les italiens, peuvent faire leur profit.

Lorsque nous avons transcrit et commenté les directives pontificales sur l'indépendance de l'Action catholique à l'égard des organismes politiques, comme nous tirions nos textes de discours du Pape à des associations de jeunesse, on nous a parfois objecté que ces textes ne prouvaient pas ce que nous voulions démontrer. Le Saint-Père recommandait tout simplement aux jeunes gens de se préparer à leur rôle politique avant de se jeter dans la bagarre et dans l'action. C'est tout ce que l'on pouvait tirer des prétendues directives romaines concernant l'Action catholique et les mouvements politiques.

Nous avons répondu et montré immédiatement que cette interprétation n'était conforme ni à la lettre ni à l'esprit des discours que nous analysons. Mais voici une réponse plus facile et plus inflexible.

Le Pape s'adresse à des hommes et non plus à des jeunes gens. Il les félicite et les remercie avec effusion d'être venus à l'Action catholique. Puis, il définit les rapports de leurs groupements et de leur fédération d'Action catholique avec les organisations politiques.

On nous soupçonne, dans certains milieux, d'intentions et d'acointances politiques. On veut créer à nouveau des équivoques. Ne cessez de repousser ces soupçons et ces confusions comme des calomnies.

On prétend que le Pape, lui-même, a des arrière-pensées politiques en favorisant la Fédération des hommes catholiques. Il est triste que l'on puisse accuser le Souverain Pontife, après toutes les déclarations qu'il a faites, de nourrir des projets absolument opposés à ces déclarations.

Ainsi parle Pie XI. Et il ajoute textuellement : « L'Action catholique déploie son activité en dehors et au dessus de tout parti politique. Elle se refuse à faire la politique d'aucun parti ou à devenir elle-même un parti politique. »

Ces expressions ont été employées par le Pape des douzaines de fois. Il les a adressées à des catholiques italiens et à des catholiques de tous les pays du monde, par exemple, à des représentants d'organismes internationaux d'Action catholique.

La pensée du Pape sur les rapports de l'Action catholique et des organismes politiques est indiscutable. Pie XI désire que tous les catholiques militants fassent partie de groupes d'Action catholique et il veut que ces groupes d'Action catholique soient absolument indépendants de tout parti politique quels qu'en soient le nom et le programme. Là où les catholiques se sont organisés autrement, ils ont le devoir de transformer leurs associations.

* * *

Et il faut d'ailleurs bien remarquer que ces directives de Pie XI ne sont pas nouvelles. Tous les documents pontificaux ayant trait à l'Action catholique se sont prononcés dans le même sens

lorsqu'ils ont abordé la question des rapports entre l'Action catholique et les partis politiques.

Le terme intransigeant n'est pas trop fort pour qualifier la netteté de ces directives.

Mais à cause même de leur intransigeance, elles pourraient être comprises dans un sens que réprouve absolument le Saint-Siège. Pie XI a pris soin de le déclarer dans son discours à la F. I. U. C. Qu'on ne vienne pas lui faire dire que les catholiques doivent ou même peuvent se désintéresser de la politique. En vertu même de leur catholicisme, ils doivent leur dévouement sans borne au bien commun.

De même qu'un banquier catholique doit servir les intérêts de sa banque, et un industriel ou un ouvrier catholiques ceux de leur industrie, et un commerçant catholique ceux de la maison à laquelle il est attaché, de même, un citoyen catholique doit servir les intérêts de son pays.

Mais de même que l'Eglise et les associations d'Action catholique ne donnent pas aux banquiers une doctrine financière et qu'elles n'organisent pas de banque, de même qu'elles n'ont pas non plus de doctrine industrielle ou commerciale et qu'elles ne supplantent pas les entreprises commerciales ou industrielles, de même et à plus forte raison, elles n'ont pas de doctrine et de programme politiques proprement dits, elles n'assument pas de responsabilités politiques, elles ne se mettent pas au service d'un parti politique et encore moins tiennent-elles lieu d'un parti politique.

Ce que peuvent et doivent faire l'Eglise et les organismes d'Action catholique, c'est d'enseigner et de faire prévaloir les principes chrétiens, qui ont leur application dans la finance, dans l'industrie, dans le commerce ou dans la politique. Mais il n'est pas nécessaire pour cela, il serait même nuisible qu'elles se changent en banques, en industries, en maisons de commerce ou en partis politiques.

La comparaison que nous venons de faire des organismes politiques avec les banques et les usines et les maisons de commerce ne se trouve pas dans le discours de Pie XI, mais la doctrine que nous essayons de mettre ainsi en lumière s'y trouve explicitement.

* * *

L'Eglise et l'Action catholique ont à leur disposition deux grands moyens de rechristianiser la politique comme toute chose profane. Le moyen indirect, sans doute le plus efficace. Faire de bons chrétiens de ceux qui composeront et qui dirigeront les partis politiques et les institutions d'Etat, comme ceux qui gèreront de grandes ou de petites entreprises financières, industrielles et commerciales. Ensuite le moyen direct, qui est loin d'être négligeable. Intervenir officiellement auprès des chefs de parti et des chefs d'Etat, comme auprès des dirigeants financiers, commerciaux, industriels. Ainsi agissent fréquemment les ligues pour le relèvement de la moralité publique. Ainsi vient d'intervenir la Ligue nationale catholique, présidée par le général de Castelnaud. Dans une lettre vigoureuse à M. Poincaré, elle signale la duplicité de M. Herriot qui, d'une part, est entré dans le ministère actuel d'union nationale et, d'autre part, se vante dans les congrès de son parti d'user de sa situation et de son autorité de ministre de l'Instruction pour laïciser de plus en plus l'enseignement officiel français. De ces interventions officielles de l'Action catholique peuvent également être rapprochés les appels à l'opinion publique, dont dépendent plus ou moins de nos jours toutes les autorités. Telle est, par exemple, la campagne de protestation contre la persécution mexicaine, dont l'A. C. J. B. est fière d'avoir pris l'initiative.

Encore une fois, cette directive du Souverain Pontife nous

paraît absolument irrécusable. Elle oblige tout organisme d'Action catholique, d'adultes aussi bien que de jeunes gens. Certaines associations de notre pays, par ailleurs très méritoires, auraient besoin d'être quelque peu remaniées pour s'y rendre entièrement conformes.

LOUIS PICARD.

Aux États-Unis ⁽¹⁾

Les élections du 2 novembre

L'article 1^{er}, section 2, de la constitution des États-Unis stipule que la Chambre des représentants se compose de membres choisis, tous les deux ans, par le peuple des différents États; et, aux termes du XVII^e amendement, modifiant la section 3 de l'article 1^{er}, le Sénat des États-Unis se compose de deux sénateurs pour chaque État, élus par le peuple de cet État, pour une durée de six ans. Le Sénat (art. 1^{er}, sect. 3, § 2) se renouvelle par tiers tous les deux ans, en même temps que la Chambre se renouvelle intégralement.

Les élections législatives sont fixées au premier mardi de novembre, les années paires.

Les dernières viennent d'avoir lieu.

* * *

Sur les 435 membres de la Chambre des représentants, on comptait, avant le 2 novembre, 235 républicains, 183 démocrates et quelques dissidents.

Sur 96 sénateurs, il y avait 55 républicains, 40 démocrates et un agriculteur.

La situation est, dorénavant, la suivante :

A la Chambre : 223 républicains, soit perte de 12 voix;

Au Sénat : 48 républicains, soit perte de 7 voix.

Le scrutin se traduit donc d'abord par un affaiblissement de la majorité républicaine.

A la Chambre, cette majorité est encore suffisante pour appuyer, de manière utile, la politique présidentielle. Au Sénat, par contre, cette majorité relative est purement nominale. Les quelques sénateurs républicains *insurgents* de la nuance La Follette continuent à jouer les enfants terribles et sont les vrais maîtres de la situation. Ils détiennent la « balance du pouvoir », et l'expérience a montré qu'ils ne l'employaient pas souvent pour sonder les républicains traditionnels.

Au total, à considérer objectivement les faits, les élections marquent donc un échec pour le parti gouvernemental.

Comment faut-il interpréter ce résultat? Désaveu de la politique de Coolidge? Méfiance à l'égard du président? Condamnation de régime ou condamnation de personne?

Le président Coolidge a certainement subi un échec personnel par la défaite de M. Butler. Ce sénateur du Massachusetts fut l'organisateur de la campagne présidentielle de 1924; cette année-ci, le président Coolidge avait personnellement invité les électeurs à porter leurs suffrages sur son nom. Et, malgré cela, le Massachusetts, traditionnellement républicain et État d'origine de Coolidge, a préféré à M. Butler, sénateur sortant et ami intime du président, un candidat démocrate, M. Walsh.

Un autre ami personnel et ferme appui du président, le sénateur Wadsworth, fut battu à New-York. Un troisième défenseur de Coolidge, M. Ernst, fut également éliminé au profit d'un démocrate, dans le Kentucky. Quatre autres républicains subirent le même sort. Mais, moins que celle des trois premiers, leur infortune affecte la personnalité même du président Coolidge.

Les démocrates concluent de ce premier résultat qu'en tout cas Coolidge ne sera plus candidat républicain en 1928, et qu'il devra abandonner tout espoir d'ambitionner ce que Washington lui-même n'accepta pas et ce que Grant et Roosevelt se virent refuser : un troisième terme.

(1) Rubrique mensuelle.

Les élections ont-elles une signification au point de vue de la politique générale?

A vrai dire, et sous réserve de ce que nous verrons plus loin, il n'y eut pas de question particulièrement importante au programme de l'un ou l'autre des deux partis, au cours de cette dernière campagne. L'électeur n'eut pas à se prononcer sur un point défini de la politique gouvernementale ou de la plate-forme démocratique. En maints endroits, députés et sénateurs furent choisis pour des considérations locales ou personnelles.

Il était dans l'ordre, cependant, que les démocrates prissent texte du résultat des élections pour en déduire que la nation avait « solennellement condamné » la politique de l'administration.

De leur côté, comme il convient, les républicains affectent de n'être guère émus par l'amoindrissement de leurs forces. C'est très relatif, d'après eux, et n'empêche pas qu'ils conservent une majorité certaine. Au surplus, ajoutent-ils, c'est dans l'élection pour la Chambre et non dans celle pour le Sénat qu'il faut chercher la vraie portée du scrutin. Or, les pertes républicaines ne furent guère sensibles à la Chambre, qui reflète davantage l'opinion du corps électoral.

Comme d'usage, chacun interprète les résultats à sa façon, suivant son intérêt, ses illusions et les exigences de l'amour-propre.

* * *

Mais ces résultats paraissent pourtant significatifs au sujet d'une question qui n'est l'apanage d'aucun des deux grands partis: d'une question qui, au contraire, divise et unit des fractions de l'un et de l'autre : la Prohibition.

Il y a sept ans que l'amendement prohibitionniste a été enchaîné dans la Constitution fédérale. Normalement, il eût dû mettre fin à toutes controverses sur le problème qu'il était censé résoudre. Au lieu de cela, la Prohibition est plus que jamais à l'ordre du jour, et devient une question — une capitale question politique.

Un mot de la prohibition d'abord, pour mémoire.

Le même pacte fondamental, qui détermine la forme de gouvernement, les pouvoirs du président et le rôle du Congrès, décide gravement que les citoyens de la libre Amérique ne peuvent fabriquer, vendre ou transporter de boissons enivrantes. Et une loi, dite *Volstead Law*, précise qu'il faut entendre par « boisson enivrante » tout ce qui titre plus de 1/2 % d'alcool.

Autour de cet amendement constitutionnel et de cette loi se concentrent, depuis sept ans, les grandes batailles qui opposent les « secs » aux « humides ».

Les secs déclarent que les dispositions constitutionnelles et légales sont et doivent rester intangibles (bien qu'en fait, on les viole à bouteille et à tonneau-que-veux-tu).

La majorité des humides demande qu'on adopte une définition un peu moins restrictive de « boisson enivrante », et que l'on permette, notamment, l'usage de la bière et des vins légers.

Et on se chamaille. On va même jusqu'à se tuer dans de sanglantes rencontres entre fraudeurs et agents de l'autorité, ou entre bandes de fraudeurs rivaux (Chicago).

Ce qu'il y a de plus remarquable — ou tout au moins de plus incontestable — dans la Prohibition, c'est qu'elle rend fous tous les théoriciens américains qui en discutent. D'après qu'ils sont secs ou humides, la prohibition est un succès ou un fiasco. Les uns et les autres vous démontrent l'exactitude de leurs conclusions, en se basant sur des déclarations, des diagrammes et des statistiques sans nombre, et qui ont la spécialité de s'infirmes et de se contredire inextricablement. Les vrais sages, dans cette affaire, sont ceux qui dédaignent les régions spéculatives de la discussion acerbe et qui, loin des attrapades violentes que suscite le point de savoir si la prohibition produit de l'effet ou non, se bornent à résoudre pratiquement la question par devers eux... en ingurgitant bière, vin et whisky. Il y a un nombre infini de ces sages aux États-Unis.

Mais, ce côté pratique de la question n'est pas de notre domaine. Et, après avoir fermé cette parenthèse, il me faut répéter que la prohibition fut la principale question précise sur laquelle les électeurs américains durent se prononcer dans huit États de l'Union. Ces États étaient : New-York, l'Illinois, le Wisconsin, le Nevada, le Colorado, Montana, la Californie et le Missouri. Ces huit États représentent le quart de la population totale de la république fédérale.

Parmi eux, quatre furent appelés à donner leur avis sur le problème de la prohibition nationale.

1 et 2. — New-York et l'Illinois. La question soumise au referendum était la suivante : « La loi Volstead doit-elle être amendée de manière à exclure de ses prescriptions prohibitives les breuvages qui ne sont pas considérés comme enivrants par les législations des différents Etats? » — Réponse : Oui.

3. Wisconsin : « La loi Volstead doit-elle être modifiée de manière à permettre la fabrication et la vente de bière à 2,75? » — Réponse : Oui.

4. Nevada : « Le 18^e amendement doit-il être amendé » — Réponse : Oui.

« La prohibition est-elle un fiasco? »

Réponse : Oui.

Les quatre autres Etats eurent à se prononcer sur le problème de la prohibition chez eux.

1. Montana : « Faut-il abroger toutes les lois sèches, sauf celle défendant la vente aux mineurs d'âge? » — Réponse : Oui.

2. Californie : « Faut-il abroger la loi d'exécution pour la prohibition? » — Réponse : Résultat du vote encore douteux.

3. Missouri : « Faut-il abroger la loi d'exécution pour la prohibition? » — Réponse : Non.

4. Colorado : « Faut-il amender la constitution d'Etat de manière à permettre la fabrication et la vente de liqueurs lorsque ces actes ne sont pas défendus par les lois fédérales? » — Réponse : Non.

* * *

En résumé donc, la majorité des Etats consultés (7 et peut-être 8 sur 10), se sont déclarés en faveur d'une modification du régime existant, dans le sens d'une moins rigoureuse réglementation. A New-York, la majorité humide fut de plus d'un million de voix.

Quelles sont maintenant, devant ces faits, les réactions sèches et humides?

Les humides triomphent, naturellement. — C'est une écrasante répudiation de la loi Volstead, dans une série de grands et de petits Etats s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, comprenant des villes importantes et moyennes, des centres ruraux et industriels.

Les secs ne se frappent point. « Ces résultats ne signifient rien, déclare M. Wheeler, conseil général de l'anti-saloon League. Les secs n'ont pas participé à ce referendum (?). Au surplus, ce résultat ne fait que confirmer des tendances humides qui étaient notoirement connues avant qu'elles s'exprimassent officiellement. »

Ces réponses ne nous éclairent guère.

Quelles conclusions pratiques faut-il tirer de cette consultation?

Les suivantes, me semble-t-il :

1. Plus que jamais, la Prohibition va devenir une question d'ordre politique. Il n'est pas impossible qu'elle soit LA question politique lors de la campagne présidentielle de 1928.

2. L'objectif très général des révisionnistes humides est d'obtenir une atténuation de la loi Volstead et la tolérance d'un plus

grand pourcentage d'alcool. Il n'est pas d'exiger l'abrogation de l'amendement constitutionnel et le retour possible aux anciens abus.

3. Dans la réalité journalière, le problème de la prohibition reste posé. La constitution et la loi sont à cent lieues d'avoir définitivement le dernier mot. Et, d'autre part, ceux qui, chez nous, écrivent qu'après la Norvège, l'Amérique va renoncer à la Prohibition, ne connaissent pas les obstacles nombreux et énormes, d'ordre pratique et constitutionnel, qui s'opposent sinon à une modification de la loi Volstead, du moins à l'abrogation du XVIII^e amendement.

Et tout cela permet d'affirmer que la grande bataille prohibitionniste ne fait que commencer.

* * *

Les électeurs durent se choisir des représentants; ils durent, dans certains Etats, élire des sénateurs.

Ils durent aussi, dans trente-trois Etats, faire choix d'un gouverneur.

Les élections gubernatoriales n'ont guère de répercussion sur la politique nationale, sauf en quelques rares exceptions.

A titre documentaire, signalons d'abord que les deux gouvernantes élues en 1924, Mrs Ross, dans le Wyoming, et Mrs Ferguson, dite Ma, dans le Texas, ont été galamment renvoyées à leurs casseroles. Ce furent des étoiles, peut-être, mais filantes, très certainement.

La seule élection gubernatoriale, qui, en dehors de celle-là, mérite notre attention, et toute notre attention, est celles de l'Etat de New-York.

Pour la quatrième fois, et ce dans un Etat républicain, le gouverneur démocratique est réélu à une écrasante majorité.

Cet extraordinaire gouverneur est Al. Smith.

J'écrivais de lui, à cette même place, il y a deux ans, à propos de sa réélection en 1924 : « Contentons-nous de saluer au passage une personnalité éminemment sympathique à tous ceux qui l'ont approchée et vue à l'œuvre, — et dont nous aurons, probablement, l'occasion de reparler. »

On en reparle, et comme devant être presque certainement le candidat démocratique aux élections présidentielles de 1928.

Jusqu'ici, il s'était disputé la direction du parti démocratique avec Mc Adoo, gendre du président Wilson. Il semble bien que son nouveau triomphe lui assure désormais une première place indiscutée.

Sa popularité est énorme parmi les démocrates, sauf peut-être dans l'Ouest. Par dessus le marché, Al. Smith est un « humide ».

C'est aussi un catholique. Et, jusqu'à présent, ce dernier titre fut le plus grand grief formulé contre lui par ses adversaires, et même nombre de ses amis. C'est toute la question religieuse aux Etats-Unis que pose la personnalité de cet homme.

Oui, sans doute, nous en parlerons encore.

Vicomte Ch. DU BUS DE WARNAFFE.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Glorification de Léopold II.

L'inauguration du monument érigé à Léopold II fut un acte de solennelle réparation envers le grand Roi si longtemps incompris, méconnu, en butte aux attaques insidieuses et sournoises des uns, violentes et cruelles des autres, vilipendé jusque dans sa mort. Pour se rendre compte de l'heureux retour de l'opinion et sentir la profondeur du revirement qui s'est produit dans la masse, il faut avoir assisté aux funérailles de Léopold II qui se déroulèrent le 23 janvier 1909, au sein de l'indifférence générale et

furent déshonorées par le scandaleux débit de cartes illustrées ignobles et de libelles infamants. Les chiennes d'enfer aboyèrent à son cadavre sur le passage du convoi et il n'y eut personne, ni agent public ni particulier, pour les faire taire. La haine n'avait pas désarmé devant la mort.

De l'effort héroïque soutenu pendant près d'un demi-siècle pour embellir, enrichir, grandir la Belgique, on ne savait aucun gré au vieux roi. Dans l'infatigable artisan de la prospérité nationale, dans l'ambitieux pionnier de la civilisation on s'obstinait à ne voir qu'un marchand de caoutchouc, un spéculateur acquiné aux filibustiers de la finance.

Et les vertueux moralistes qui prêchaient au peuple le néomalthusianisme n'avaient pas assez de boue pour en salir la dignité royale. Un énergame qui eût été mieux à sa place dans

un cabanon qu'à la tribune parlementaire avait trouvé le moyen d'y insulter le roi en le nommant. Et, par une étrange aberration, aux vidangeurs de la presse qui empuantissaient l'atmosphère du pays par leurs pamphlets orduriers s'était associé, par des « carnets » fameux, un anonyme que l'on disait du meilleur monde.

Comment cette marée fangeuse n'eût-elle pas submergé pour la foule ignorante les mérites et les services de celui qui fut le plus Belge des Belges?

* * *

Il fut un temps, hélas, où l'on ne connaissait chez nous que sa commune et son parti, où l'on ignorait la Patrie. Il fut un temps où toutes les grandes questions, tous les intérêts supérieurs étaient ramenés sous l'angle étroit de l'électoratisme et ravalés à l'étiage des préoccupations les plus mesquines. On avait laissé se creuser un fossé presque infranchissable entre l'armée et le pays, entre l'armée et la religion. Terrés dans la neutralité que l'on considérait comme une tranchée bétonnée indestructible, nos hommes d'Etat même ne jetaient qu'un regard distrait par les créneaux pour sonder l'horizon de la politique extérieure.

Il y avait quelqu'un qui veillait, lui, sur le rempart. Vigie attentive, il surveillait tous les mouvements de l'opinion, il épiait tous les bruits des chancelleries et les rumeurs de l'étranger. Il avait des relations immenses qui rayonnaient sur le monde entier. Il dépeçait les intrigues, il pénétrait les intentions cachées. Planant au-dessus des partis, dominant le vaste ensemble de la politique européenne, il sentait s'amonceler les nuéesorageuses, et les entendait galoper vers la Belgique, il demandait, priait, suppliait qu'on dressât le paratonnerre d'une défense énergique et solide.

C'est un dramatique spectacle que celui du roi clairvoyant s'acharnant avec une ténacité inflexible à arracher, pièce par pièce, l'augmentation des charges militaires, la mise en état de la place d'Anvers, la création des forts de Liège et de Namur, le service personnel qu'enfin, après de si longues années de luttes incessantes, il promulguera, sur son lit de mort, de sa main défaillante.

Toutes les initiatives du roi furent d'ailleurs la cible d'impitoyables attaques. Son épopée africaine, qui s'ouvrit en 1876 par la Conférence géographique de Bruxelles et se couronna, en 1886, par la reconnaissance de l'Etat du Congo au Congrès de Berlin, fut le déploiement d'une activité prodigieuse, surhumaine, qui dura neuf ans. On peut dire que pas un jour ne se passa dans cette période, sans qu'un assaut ne fût livré à l'œuvre entreprise. Pas un jour où, attaqué de front par l'étranger, on ne lui tirât dans le dos ici même.

Lorsque, le nouvel Etat établi sur des bases solides, il tourna les yeux et concentra ses efforts vers l'Extrême-Orient, il rencontra les mêmes violentes oppositions. C'avait été le rêve de sa jeunesse, ce fut le souci de ses dernières années. Il se passionna pour les intérêts belges en Chine, pour notre participation au chemin de fer de Pékin à Canton, pour l'établissement d'une ligne de navigation entre le Céleste Empire et Anvers, avec la même ardeur que pour la création du Congo. Mais là aussi il trouva l'opinion réfractaire, là aussi il lui fallut se consumer en efforts opiniâtres et, quand il eut raison des opposants, traîner à la remorque les capitalistes belges qui lui marchandèrent les quelques millions indispensables. Le baron Van der Elst a tracé un tableau émouvant et pittoresque de toute cette campagne de pénétration belge en Chine dans la *Revue Générale* (mars-avril 1924). On y prend sur le vif l'habileté consommée, l'activité fébrile, l'audace et la fermeté du grand Roi, son art de se servir des hommes, sa superbe indifférence devant les plus acrimonieuses attaques.

Ceux-là, ils sont plutôt rares, qui ont pu prendre connaissance de la volumineuse correspondance de Léopold II dans les affaires extérieures sont frappés de stupeur devant l'immensité de la tâche qu'il avait assumée. Il embrassait des projets gigantesques presque dans les moindres détails, il montait son entreprise avec le concours de financiers répandus dans le monde entier, négociait directement ou indirectement, calculait toutes les chances, lançait ses émissaires dans toutes les directions, enveloppait dans un vaste réseau les banques, les cabinets, les cours et, toujours à l'affût de l'occasion propice, ne se reposait d'une affaire que pour se jeter sur une autre.

Sans hyperbole adulatrice, sans vouloir égaler Léopold II à un génie militaire comme Vauban, à un génie politique comme

Richelieu, à un génie financier comme Colbert, sans non plus faire de lui « le plus grand géographe du siècle », il lui faut reconnaître une intelligence d'envergure géniale qui embrassait presque tous les domaines avec une exceptionnelle puissance, une force de volonté que les obstacles ne pouvaient plier mais qui les maîtrisait ou les tournait à son gré. Il fut roi des pieds à la tête, identifié à la nation, incarnant la Belgique, dévoré de l'ambition d'en faire un des premiers pays du monde. Il l'avait reçue des mains de son père encore faible, adolescente trop repliée sur elle-même, trop resserrée dans ses étroites limites. Il la voulut grande, puissante, prospère avec une métropole commerciale qui dominerait les mers, avec une capitale qui serait une attraction européenne, avec un empire colonial qui serait l'exutoire de ses activités et le réservoir de ses richesses, avec une armée qui mettrait tous ces trésors à l'abri et les défendrait contre toute attaque. Il la saisit cette petite Belgique dans ses mains robustes, il la pétrit, il lui insuffla quelque chose de ses nobles ambitions, il fut le créateur de la Belgique contemporaine.

Son honneur impérissable, c'est de n'avoir pas connu une heure de lassitude ou de découragement. Conscient d'une supériorité incontestable, enclin, peut-être, à se croire d'une essence unique, il se bronza contre tous les traits de la jalousie et de la haine. Distant et, cependant à l'occasion, d'une savoureuse bonhomie, altier, solitaire, il dominait ses contemporains et attendait avec assurance le jugement de l'histoire. La popularité, il la méprisa. On se souvient de sa réponse à Schollaert, l'avant-veille de sa mort, au ministre qui redoutait les susceptibilités de l'opinion à l'égard du prince héritier, s'il était allé au Sénat prendre part au vote en faveur du service personnel. « La popularité ! La popularité ! Je l'ai eue, elle m'a quitté ; c'est le flux et le reflux. Elle est faite d'une mousse légère ; ce n'est même pas de l'écume. Il n'en reste rien... rien... »

Fier langage où l'on entend comme un écho de la plainte d'un roi d'Israël sur la vanité des félicités terrestres et l'inanité des grandeurs d'ici-bas.

* * *

Il ne s'était pas trompé. L'avenir lui appartenait, l'avenir devait lui rendre justice. Sur sa tombe éclata le coup de foudre de la guerre mondiale qui soudain dissipa toutes les brumes dont s'enveloppaient la grande mémoire du roi disparu. A la clarté fulgurante des faits, on comprit enfin celui qu'on avait si longtemps méconnu. La Belgique envahie, saignant par les quatre membres, pantelante et presque râlant sous la botte prussienne, se reporta vers celui qui pendant plus de quarante ans avait sonné le ralliement au drapeau, annoncé le jour de l'assaut contre la patrie, réclamé la garantie de la liberté et de l'indépendance, une armée à la hauteur de sa mission. On comprit alors que l'œuvre du Congo, dépassant les nécessités économiques, entraînait comme une pièce d'importance majeure dans l'échiquier de la politique nationale. On évoqua l'image du grand Roi, de la sentinelle veillant au rempart, de l'animateur des énergies patriotiques, du promoteur de tous les progrès. On sentit la profondeur de l'injustice à laquelle on s'était abandonné sous l'empire de l'esprit de dénigrement systématique ou de démagogie révolutionnaire.

Et, à mesure que les événements se déroulèrent, l'idée surgit d'un monument érigé dans la capitale qui fût la consécration de cette pensée réparatrice.

Et le voilà ! Le voilà dressé sur sa cavale frémissante dans l'attitude d'un empereur romain, rappelant le Marc-Aurèle du Capitole. Sur ce front altier qui a reçu le baiser de la gloire rayonne une intelligence dominante. Son regard sonde les horizons lointains. C'est bien lui dans sa fière majesté, conducteur du peuple, bâtisseur d'avenir, entraîneur de la nation.

L'hommage qui lui fut rendu le lundi 15 courant était certes grandiose et, peut-être, enveloppé de quelque mélancolie.

Le ciel automnal encouronné de nuées refusait ses sourires et la statue, chef-d'œuvre de Vingotte, s'estompait sur des arbres dépouillés. Les chants étaient trop faibles et les musiques militaires elles-mêmes semblaient remettre en mémoire que le souverain n'était pas un fervent de l'art musical. Les discours, strictement confidentiels, s'échangèrent entre le Premier ministre et le Roi dans un long colloque dont pas une syllabe ne pouvait être perçue par l'immense assemblée tout express convoquée pour l'entendre. On a cru sans doute que les haut-parleurs étaient un anachronisme dans cette glorification de Léopold II ou qu'il

était messéant au Roi de parler, lentement, à son ordinaire, devant un microphone.

Mais si l'allégresse n'était pas éclatante, la splendide représentation de tout le pays, la présence auguste de la Famille royale, la participation de la propre fille de Léopold II, la très sympathique princesse Clémentine qui a vraiment grande allure et port de reine, la magnificence du corps diplomatique en grand gala, le déploiement de tous les corps de l'Etat et la multitude qui assiégeait les tribunes, bref cet incomparable spectacle de la Belgique entière réunie dans un sentiment unanime d'admiration et de gratitude aux pieds du grand Roi, enfin exalté et glorifié par son peuple, ce spectacle d'une émouvante grandeur ne s'effacera jamais de la mémoire. Pourquoi faut-il que la place du ministre des Affaires étrangères soit restée vide à la tribune du gouvernement, en présence de tous les représentants des Puissances étrangères qui cherchaient du regard leur ministre? Serait-il avant tout le délégué d'un parti qui se désolidarise de la Nation?

Après l'offrande des gerbes par le Roi, la princesse Clémentine, le nonce apostolique, le président de la Cour de Cassation, le défilé des troupes de la garnison fut l'intéressante épilogue de la manifestation. Du haut de son socle, Léopold II passait en revue cette armée qu'il avait rêvée, ambitionnée, énergiquement, passionnément voulue et réalisée enfin, à sa dernière heure. Cet hommage muet mais d'une si profonde signification fut, peut-être, le plus éloquent des discours.

L'Eglise de Belgique était représentée à la manifestation par S. S. Mgr l'Archevêque de Malines, accompagné de Mgr Evrard, doyen de Sainte-Gudule et de son secrétaire, M. le chanoine Dessain. On sait que le protocole, qui n'a pas le sentiment des distances, associe à cette représentation des Eglises le rabbin et le pasteur.

Il n'était pas trop tôt de payer à la grande mémoire le tribut de la gratitude et, peut-être, l'inscription du monument « Léopold II, *Belgarum Regi, Patria memor* » insinue-t-elle que l'annusée belge a cessé. Il n'était pas trop tôt d'élever une statue à celui qui jusqu'à son dernier souffle, n'a respiré que pour la prospérité et la puissance de son pays.

Il n'a pas échappé aux faiblesses de l'humanité et ses défaillances morales terniraient sa gloire, s'il ne les avait noblement réparées par une mort vraiment digne d'un croyant et d'un roi. Spontanément, il réclama les soins de cette Eglise à laquelle il était resté fidèle, dont il n'avait jamais rougi, car l'on sait que le fils de Louise-Marie d'Orléans n'abandonna jamais la prière, ne manqua jamais l'assistance à la messe dominicale. Il ne voulut pour le règlement de sa conscience que l'aide de son curé, le vénérable doyen de Laeken. Il se réjouit d'avoir mis ordre à ses affaires éternelles et, sur l'invitation du prêtre qu'il avait rappelé, il fit au Souverain maître, avec une généreuse résignation, le sacrifice de sa vie.

Ainsi mourut, pleinement réconcilié avec Dieu, dans la paix du Seigneur, celui qui fut sans conteste Léopold II le Grand.

J. SCHYRGENS.

Diable, sorciers et possédés

Le R. P. Roure vient de publier, sous ce titre, dans les *Etudes*, un article du plus haut intérêt. Nous en reproduisons cette conclusion :

La réalité des possessions nous est attestée par les Evangiles et la tradition constante de l'Eglise. Mais ne s'est-on pas formé, de nos jours, des possessions comme un type arrêté, exclusif, avec contorsions, soulèvement du corps, langage extraordinaire? Chez les possédés mentionnés par les évangélistes, nous ne voyons pas tous ces caractères. Le lunatique guéri n'est sujet qu'à des sortes de crises épileptiques (Matt., XVII, 14). Le muet recouvre la parole lorsque Satan est chassé (Matt., IX, 32-34; Luc, XI, 14) : il n'est pas dit qu'il fût affecté d'autres troubles. De Madeleine, il est seulement rapporté que d'elle furent expulsés sept démons (Marc, XVI, 9-10; Luc, VIII, 2).

Il y a donc, au dire même des évangélistes, plusieurs modes d'emprise du démon sur ses victimes, ou plusieurs manifestations de son emprise. Lors même qu'on verrait dans la possession proprement dite la substitution de la personnalité diabolique à la

personnalité humaine, on comprend assez combien cette substitution est susceptible de degrés différents et d'effets différents.

Pourquoi ces effets ne varieraient-ils pas suivant les temps et les lieux? Dans la possession, le démon semble avoir pour dessein, soit de faire souffrir des créatures en qui il voit les images de Dieu (telle la femme courbée dont parle saint Luc, XIII, 10-16), soit de mieux tenir certaines âmes sous sa dépendance, soit de se forger des instruments de perdition, soit de manifester au dehors sa puissance. Nous mettons à part les cas exceptionnels où Dieu permet la possession pour l'épreuve et l'épuration d'un de ses serviteurs, et alors l'initiative diabolique obéit encore à la haine pour les corps ou pour les âmes. Or, de nos jours, en nos civilisations occidentales, autant qu'on peut se hasarder en ces obscurités, on serait porté à dire que le diable a plutôt intérêt à voiler sa puissance. Ne tient-il pas les hommes d'autant mieux que ceux-ci le nient davantage? Le confesser, c'est être amené à confesser son contraire, Dieu avec son Eglise et ses moyens de sanctification. Il n'en va pas ainsi pour les milieux idolâtres d'autrefois ou d'aujourd'hui, ni, par contre, pour les âges de foi. Là, son avantage est de révéler son pouvoir, en poursuivant ses autres buts. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner que, dans nos milieux, son action non seulement indirecte, mais immédiate, réelle, physique en quelque sorte sur le corps et les facultés de l'âme, depuis la simple obsession jusqu'à la possession stricte, en un mot, son emprise dominatrice, s'exercât sans se manifester par les effets qu'on lui rapportait jadis, à raison parfois et parfois à tort. N'y a-t-il pas de ces perversités froides et délibérées, de ces haines calculatrices contre Dieu, contre tout bien et toute vertu, de ces desseins raisonnés de destruction ou de corruption, de ces excès d'orgueil ou de luxure, où l'homme apparaît un instrument aux mains d'un plus puissant et d'un plus mauvais que lui? A l'occasion de tel ou tel homme, on parle de rage satanique, d'orgueil satanique. Ne devrait-on pas voir là quelquefois plus qu'une forme de langage, une véritable emprise d'âme? Les possédés de nos jours ne sont pas tous des convulsifs ou maudits; en sont-ils moins la proie du Mauvais? Ils sont tributaires d'une cure morale et religieuse. L'exorcisme s'applique à eux aussi bien qu'à tout autre.

Dans le roman de Georges Bernanos, il y a une figure où quelques-uns n'ont vu qu'un développement épisodique hors de proportion avec le reste de l'action. A notre avis, Mouchette est le personnage le plus vrai et le mieux creusé du drame où chaque acteur est si fortement caractérisé. Si l'abbé Donissan montre une âme aux prises avec le Malin, en partie victime de ses illusions, jouet des hallucinations ou des apparitions sensibles qu'il sait provoquer, Mouchette, avec sa culture démunie de toute notion religieuse, son amoralité calme, son impudeur tranquille, sa perversité froide, ses calculs savants dans la débauche comme dans la haine, son ambition sans bornes, son besoin toujours insatisfait de mensonge, est bien un type de possédée moderne. S'étant mise par sa malice *Sous le Soleil de Satan*, elle a été pénétrée de son rayonnement malsain au point qu'on peut dire que la personnalité satanique s'est substituée à la sienne. Il faut toute la sainteté de l'abbé Donissan pour la libérer. « Ce genre de démon ne cède qu'à la prière et au jeûne. » (Marc, IX, 28).

Dans les *Nécromanciens* (Paris, Crès, 1926), R.-H. Benson nous présente un autre type d'influence diabolique. M. Vincent, médium correct et de bon ton, fait appel à des forces occultes, sur la nature desquelles il ne veut pas s'expliquer, ni même peut-être s'interroger, qu'il n'est pas sûr de pouvoir maîtriser au moment où elles se manifestent nettement nocives. De lui émane comme une atmosphère de malaise, de trouble, d'angoisse, en même temps qu'une puissance qui s'impose tyrannique. Il frôle les régions interdites, il y pénètre à diverses reprises. Si ce n'est pas un possédé au sens strict, c'est un agent du Mauvais, son esclave, en fait. Lui aussi aurait besoin des exorcismes de l'Eglise et de la prière des saints.

FRANCE

L'Action Française

Nous avons reproduit ici, il y a quinze jours, la communication de S. G. Mgr Marty, évêque de Montauban, aux fidèles de son diocèse.

Cette communication a été commentée dans l'Observateur Romano

du 14 novembre en ces termes (dans un article-éditorial non signé) et sous le titre Inexactitudes et rectifications à propos de l'Action Française :

Dans le n° 44 du bulletin catholique, *Semaine religieuse* du diocèse de Montauban, du 30 octobre dernier, sous le titre « La lettre du Saint-Père et l'Action française », le vénérable évêque de Montauban publie pour les fidèles de son diocèse quelques avertissements (dont certains nous semblent vraiment peu exacts et encore moins à propos), qu'il fait suivre de ces mots : « Cette note était écrite quand de Rome est arrivée par une voie tellement sûre qu'elle ne permet pas de doute, cette information importante. A l'occasion des grandes fêtes qui viennent d'être célébrées à Rome en faveur des martyrs français de la Révolution, le Souverain Pontife a déclaré évidemment pour que cela fût redit, puisqu'il s'agit d'une direction générale à donner : 1° qu'on peut faire partie de la Ligue d'Action française; 2° qu'on peut être lecteur et abonné de l'Action Française; 3° qu'on peut collaborer au journal l'Action Française.

» Au Vatican, il a été certifié par un très haut personnage, particulièrement autorisé, qu'on n'a pas condamné l'Action française, qu'on l'a seulement avertie. »

Comme il s'agit d'une matière si importante et qui regarde la direction des âmes, Monseigneur nous permettra de faire connaître au public ce que nous avons appris de source officielle. En quoi nous croyons faire une œuvre nécessaire de clarté et non désagréable à l'excellent évêque qui commence son communiqué en ces termes : « Il faut obéir au Pape, comme le Pape veut être obéi. »

Quand le Saint-Père — observerons-nous tout d'abord — veut faire connaître ses augustes dispositions, il les manifeste par le moyen d'actes publics et des organes compétents, et il ne se sert pas d'autres intermédiaires, si qualifiés qu'ils soient, encore moins de conversations privées, avec l'intention qu'elles soient divulguées. Il est bien vrai qu'aux Révérendissimes Ordinaires qui lui demandent des instructions pour le gouvernement de leurs diocèses, Sa Sainteté daigne les donner, comme c'est son devoir; mais ces instructions regardent chaque évêque et chaque diocèse, et elles ne doivent pas être rendues publiques avec le nom du Saint-Père, sinon après son autorisation expresse, et toujours — comme c'est évident — avec toute exactitude et fidélité.

Or, nous avons le regret de devoir déclarer que la note de Mgr l'évêque de Montauban, reproduite ci-dessus, contient plus d'une équivoque, et qu'elle pêche en outre par plus d'une omission; elle pêche tellement que l'on peut et que l'on doit dire que les propositions rapportées à Mgr l'évêque de Montauban, et par lui publiées, ne sont jamais sorties de la bouche du Saint-Père.

Aux divers évêques français qui lui ont demandé une règle de conduite à l'égard de l'Action française, Sa Sainteté a donné invariablement les instructions suivantes :

Sous le nom d'Action française, on comprend : 1° le parti et, conséquemment, l'écclé politique qui lui fait pendant, comme aussi la Ligue d'Action française qui en est l'émanation organique; 2° le journal.

Pour ce qui concerne le parti, le Saint-Siège ne l'a pas condamné comme tel, c'est-à-dire en tant qu'il tend à la monarchie. Le Saint-Père a dit expressément qu'il reconnaît aux catholiques, en matière de pure politique, la juste liberté. Sa Sainteté toutefois réprovoque principalement : a) que l'on fasse servir la religion au parti (*politique d'abord*); b) que la politique du parti s'inspire de principes contraires à la doctrine et à la morale catholique.

Quant à la Ligue d'Action française, le Saint-Siège déplore qu'une jeunesse si nombreuse et si bonne soit tenue sous la direction et l'influence de dirigeants, dans les écrits desquels ont fait défaut la foi catholique, la juste subordination de la politique à la religion, et, bien souvent aussi, le respect à la morale catholique.

Quant au journal enfin, il n'a pas été prononcé sur lui un jugement formel de condamnation, mais, suivant la pensée exprimée plus d'une fois par le Saint-Père aux évêques de France, cet organe, comme il est aujourd'hui, avec, au frontispice, le nom des deux directeurs Daudet et Maurras, est tel qu'un bon père de famille ne doit point le supporter entre les mains de ses fils, ni un supérieur de Séminaire entre les mains des séminaristes, ni un curé tolérer qu'on le distribue aux portes de l'église. Outre les articles de première page des *maîtres et dirigeants*, articles qui laissent assez fréquemment à désirer dans la forme et la substance, il y a bien souvent à reprocher dans le susdit journal les recensions, les annonces, les descriptions, les chroniques théâtrales, les « Carnets des lettres, des sciences et des arts », etc., où il n'est pas rare

de voir mentionner les titres et analyser le contenu d'ouvrages et de romans qui ne sont assurément point appropriés à l'éducation de la jeunesse.

Telles sont exactement les instructions que Sa Sainteté a données invariablement aux évêques de France touchant l'Action française.

ÉTATS-UNIS

Leur impopularité

D'après un article de J.-D. Whelpley : Les Impopulaires Américains, dans The Fortnightly Review.

Les États-Unis sont, à l'heure actuelle, plus impopulaires sur le continent que l'Angleterre elle-même, ce qui n'est pas peu dire. Une réaction anti-américaine assez accentuée s'est de même produite au cours des deux dernières années en Angleterre même : elle est due surtout au paiement des sommes importantes stipulées par l'accord Baldwin, et cela, à un moment particulièrement difficile pour la Grande-Bretagne.

Si les exportations américaines en Europe ont diminué de 326 millions de dollars en 1925-26, en comparaison de 1924-25, cette diminution est due au fait que les exporteurs américains ne s'attendent pas à voir la capacité d'achat des peuples européens s'accroître. Les capitaux américains n'en affluent pas moins dans les pays qui semblent offrir des garanties d'un développement stable, dans un avenir immédiat.

Le monde de la finance américaine a répondu à l'appel que lui adressait l'Europe, quoiqu'on pense de la timidité et du conservatisme excessif du cabinet de Washington dans le domaine des affaires étrangères.

Bien que le peuple américain souffre à certains égards d'un sentimentalisme excessif, on a grand tort de s'imaginer que c'est en faisant appel au sentiment qu'on peut régler, avec les Américains, une question d'ordre pratique. De ce point de vue, l'expérience récente de M. Clémenceau est instructive.

Les Américains ont, il est vrai, donné beaucoup d'argent à l'Europe dans des buts de charité : mais c'étaient là des *dons*, non du *business*. Il serait, au plus haut degré, désirable qu'on se rendit compte en Europe de cette différence.

Cette année, 300,000 ou 400,000 voyageurs américains ont visité l'Europe. Quelles impressions en ont-ils rapportées? Bonnes en ce qui regarde les relations entre l'Amérique et l'Angleterre. Il en est autrement pour le continent. L'hostilité manifestée envers les Américains en France, en Belgique et en Italie est devenue, en général, une espèce de truisme.

Les démonstrations hostiles aux Américains qui se sont produites ont été dues parfois au manque de tact et d'éducation des touristes yankees. Mais il y a aussi d'autres causes. Que dire des taxes supplémentaires frappant les citoyens des pays à charge élevé? Elles peuvent ne pas être illégales du point de vue de la lettre des traités. Elles n'en sont pas moins illogiques et sont susceptibles d'aboutir à de sérieux désavantages financiers pour le pays qui les impose. On a calculé qu'au cours d'une année seulement, les étrangers venus en France y ont laissé un total de près de 20 milliards de francs. Une très petite partie seulement de cette somme représente des denrées ou des marchandises ayant quitté la France. Que va-t-il se produire si ces étrangers n'y reviennent plus?

La propagande intense menée en certains pays contre les marchandises importées de l'étranger ou fabriquées par des étrangers dans le pays même est naturelle par elle-même, mais prend parfois des formes bien maladroites.

En ce qui concerne, en particulier, le danger qui menacerait les Français d'être dépossédés de leur sol, ce ne sont ni les Anglais ni les Américains qui sont, de ce point de vue, à craindre. Il y a, aujourd'hui, en France, un million d'Italiens. Près de Toulouse, il y a une grande colonie italienne. La population de la Savoie est, en grande partie, italienne. Cette pénétration se répercutera certainement avec le temps sur la politique internationale, car si ces hommes sont arrivés en France alors que les bras manquaient, leur présence mécontentera les Français de plus en plus à mesure que le chômage va grandir. Il y a actuellement en France 3 millions de résidents étrangers; les problèmes liés à leur présence finiront par éclipser la propagande contre les touristes plus ou moins prospères dont la présence est une source d'avantages pour le gouvernement français comme pour l'industrie française.